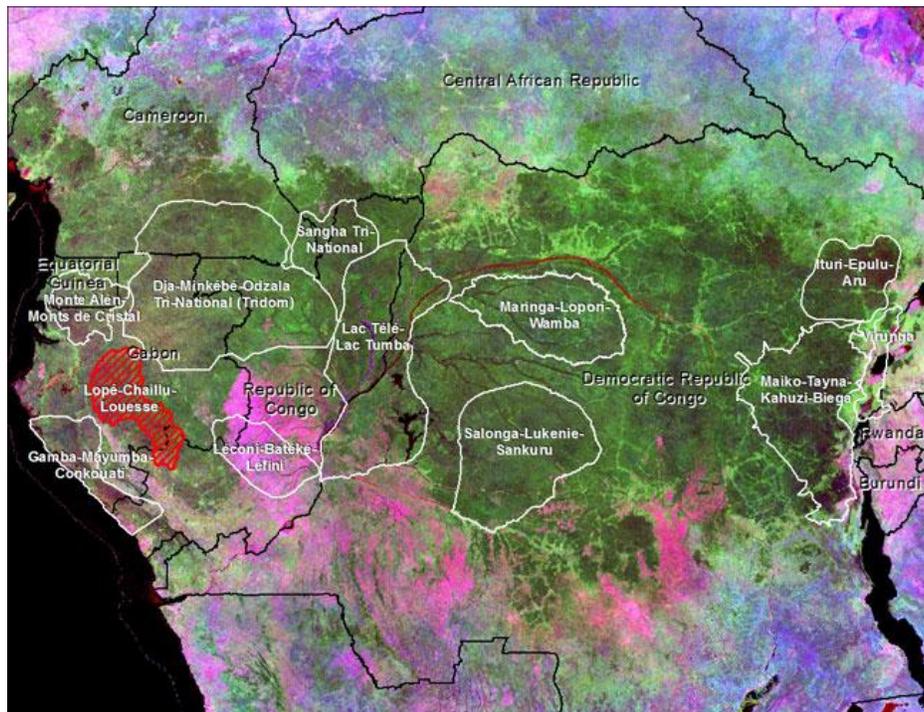


## USAID/Central Africa Regional

### Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE)

#### Stratégie de Coopération pour le Développement Régional

2012-2020



*Accélérer la transition de l'Afrique centrale au développement résilient au climat et à faible émissions de GES à travers la gestion durable des forêts biologiquement diverses*

## **Table des matières**

LISTE DES ACRONYMES .....	iii
I. Défis et Opportunités de Développement .....	1
Contexte .....	1
Contexte régional et national .....	3
Nouvelles Tendances et Problématiques.....	6
II. L'Objectif Global et l'Objectif de Développement du Programme .....	8
A. Objectif global .....	8
B. Objectif de développement .....	9
Lien entre l'Objectif de développement à l'Objectif global .....	9
Répondant aux défis et opportunités identifiés .....	10
L'Hypothèse de développement général .....	12
Approche technique .....	13
Focus géographique et bénéficiaires ciblés.....	14
Intégration des aspects genres.....	15
Appui aux populations autochtones .....	16
Information soutenant la sélection de l'Objectif de développement .....	17
Efficacité de l'aide et le développement durable des capacités locales.....	18
Travailler avec d'autres partenaires au développement.....	19
Travailler avec d'autres agences des Etats-Unis .....	20
Hypothèses critiques .....	21
C. Le Cadre des résultats: Les résultats intermédiaires, fondement logique, et hypothèses.....	23
RI-1 - Paysages forestiers ciblées gérées durablement .....	26
RI-2 - Menaces sur la biodiversité dans les paysages forestiers ciblés mitigées .....	27
RI-3 - Cadre politique et réglementaire qui soutient la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité.....	29
RI-4 - Capacité accrue et renforcée au niveau régional, national et local pour surveiller les changements du couvert forestier, les émissions de GES et la biodiversité .....	31
III. Suivi et Evaluation.....	32
Système de suivi et d'évaluation existant.....	32

**TRADUCTION NON OFFICIELLE**

Vers un système de gestion de la performance ..... 34

Méthodes et approches pour la collecte des données et de suivi de la performance..... 35

Évaluation de l'impact..... 40

IV. USAID FORWARD (Programme de réforme de l'USAID) ..... 42

Annexe 1 : CARPE III -- Cadre de Résultats détaillé..... 44

Annexe 2 : Les Paysages du PFCB/CARPE..... 45

**LISTE DES ACRONYMES**

AAAS	American Association for Advancement of Science ( <i>Association Américaine pour l'Avancement Scientifique</i> )
CAR	Central Africa Regional ( <i>Regional de l'Afrique centrale</i> )
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment ( <i>Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale</i> )
CAWHEI	Central African World Heritage Forest Initiative ( <i>Initiative des forêts du patrimoine mondial en Afrique centrale</i> )
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (United Nations Framework Convention on Climate Change -- UNFCCC)
COMIFAC:	<i>Commission des Forêts d'Afrique Centrale</i> (Central African Forests Commission)
FLEGT:	Forest Law Enforcement, Governance and Trade ( <i>Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux</i> )
GES	Gaz à effet de serre
GRN	Gestion des ressources naturelles
IUCN:	Union internationale pour la conservation de la nature (International Union for Conservation of Nature)
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSFAC	L'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale
PFBC	Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (Congo Basin Forest Partnership)
PIB	Produit Intérieur Brut (Gross Domestic Product -- GDP)
PSP	Plan de Suivi de Performance (Performance Monitoring Plan – PMP)
QDDR	Quadrennial Diplomacy & Development Review (La Revue Quadriennale de Diplomatie et Développement)
RDC	République démocratique du Congo (Democratic Republic of Congo)
RDCS	Stratégie de la coopération pour le développement régional (Regional Development Cooperation Strategy)
REDD+	La Réduction des émissions dues à la déforestation et de la dégradation des forêts plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier
RI	Résultat intermédiaire
S&E	Suivi et Évaluation (M&E – Monitoring and Evaluation)
SIG	Système d'information géographique (GIS -- Geographic Information System)
USAID	Agence des Etats-Unis pour de Développement international (United States Agency for International Development)
USAID/CAR	USAID Régional de l'Afrique central (USAID/Central Africa Regional)

## **Stratégie de Coopération pour le Développement Régional**

**USAID/Central Africa Regional (USAID/CAR)**

**2012-2020**

### **I. Défis et Opportunités de Développement**

#### **Contexte**

Plus de 80 millions de personnes dépendent des forêts riches de l'Afrique centrale et leurs ressources naturelles pour leur subsistance. En plus de satisfaire à ces besoins immédiats, l'écosystème forestier fournit des services tels que la régulation du climat global et un réservoir de ressources de la biodiversité unique et d'importance mondiale. Cependant, malgré la richesse du bassin du Congo, les peuples du bassin sont parmi les plus pauvres en Afrique. Le défi auquel sont confrontés les gouvernements dans la région, la communauté mondiale et les citoyens du Bassin du Congo c'est, de trouver un équilibre dans la gestion de ces ressources naturelles pour satisfaire les besoins actuels tout en protégeant et en conservant la base de ressources pour les générations futures. La perspective de financements nouveaux et émergents à travers des partenariats ouvre une nouvelle voie pour maintenir l'intégrité écologique du bassin du Congo.

Le Programme régional d'Afrique centrale a été établi en 2003 comme une Unité opérationnelle unique nommée « l'USAID/Programme Régional de l'Afrique centrale » (USAID/CAR) pour assurer un soutien visible sans ambiguïté de l'engagement du Gouvernement des Etats Unis au Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC), une initiative annoncée lors du Sommet international du développement durable à Johannesburg, Afrique du Sud en 2002. Ensuite, l'USAID a élargi considérablement le Programme Régionale de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) en tant que le seul programme de l'USAID/CAR qui apporte de nouvelles ressources financières et techniques importantes à cette initiative internationale pour conserver la deuxième plus grande forêt tropicale du monde et sa biodiversité menacée. CARPE a rassemblé un large réseau de partenaires d'exécution, y compris un grand nombre d'ONG internationales de conservation et des organismes fédéraux qui comptent parmi eux le Département de l'Intérieur (United States Fish and Wildlife Service, National Park Service, United States Geological Survey), the National Aeronautics and Space Administration (NASA) et le Département de l'Agriculture (U.S. Forest Service, Foreign Agriculture Service).

Le Plan stratégique de CARPE a établi un ensemble d'objectifs ambitieux pour la période 2003-2011. Une évaluation à mi-parcours en 2005-2006 a permis à l'USAID de consolider et raffiner

les activités et tactiques du programme. Une évaluation externe réalisée en 2011 a évalué les progrès contre les buts et objectifs déclarés du programme. Cette évaluation externe a conclu que CARPE avait extraordinairement réussi à introduire des approches de gestion des écosystèmes à grande échelle à travers le «programme de paysage» et a recommandé que CARPE devrait être raffiné et continuer jusqu'en 2020 avec plus d'accent sur la réforme des politiques pour soutenir les systèmes de gestion durable des forêts et appuyer plus directement les droits des communautés locales d'accès aux ressources forestières et aux paiements des services associés avec l'écosystème. Le rapport d'évaluation recommande que la troisième phase soit conçue par l'USAID pour consolider et capitaliser sur les investissements et accomplissements substantiels du CARPE. Le rapport définit une série d'étapes que l'USAID pourrait prendre pour intégrer et soutenir plus explicitement les politiques de changements climatiques globales qui évoluent autour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation et de la dégradation des forêts plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD +).

Beaucoup a été accompli depuis le lancement du PFBC. CARPE a introduit un système de gestion des vastes paysages qui a aidé à améliorer la gestion de plus de 50 millions d'hectares de forêt tropicale fragile et très sensible dans sept pays d'Afrique centrale. Des dizaines de milliers de personnes représentant le gouvernement, les ONG locales et internationales et les communautés ont été formées sur des méthodes et techniques variées de conservation. CARPE a créé un système pour mesurer, suivre et vérifier la déforestation en utilisant la télédétection par satellite, et a appuyé la création d'une organisation régionale africaine basée à Kinshasa, RDC, qui est capable d'analyser des données de télédétection, former des experts dans la région et diffuser des produits dérivés des satellites à tous les utilisateurs. La société civile nationale a été formé et motivé de travailler main dans la main avec les communautés locales, les gouvernements et la communauté internationale pour éduquer et organiser des groupes locaux afin qu'elles jouent un rôle actif dans les programmes de conservation des forêts et de la biodiversité. Plus de cinq millions d'hectares de concessions forestières ont été certifiées en conformité avec les normes internationales. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été créé en 2000 et régit par un traité en tant qu'une organisation regroupant dix pays avec pour but d'harmoniser les politiques régionales sur la foresterie et la conservation de la biodiversité. Le Secrétariat exécutif comprend un groupe de travail sur le changement climatique dont l'objectif est de renforcer et d'harmoniser les politiques et les approches régionales visant l'atténuation du changement climatique à travers la gestion durable des paysages. La communauté internationale a réagi au PFBC et le plan de convergence de la COMIFAC en augmentant considérablement le financement et le soutien technique pour la conservation des forêts et de la biodiversité dans la région.

Même si des progrès impressionnants ont été réalisés dans le renforcement de la capacité à gérer ces forêts tropicales au cours des huit dernières années, des questions importantes concernant la gestion et la gouvernance restent à adresser si ces vastes forêts tropicales doivent être maintenues

en tant que l'un des plus grands stocks de carbone terrestre du globe et le réservoir de la biodiversité la plus spectaculaire et rare sur la planète. Ainsi, cette RDCS offre la possibilité de s'appuyer sur ces atouts importants pour lancer un nouveau et vigoureux programme comme un tremplin pour l'Initiative Présidentielle du Changement Climatique Global dans la gestion durable du paysage.

### **Contexte régional et national**

Les pays d'Afrique centrale ont tendance à être politiquement centralisés, mais inefficacement administrés et économiquement faibles. L'Autorité sur la gestion des forêts est souvent sous le contrôle de quelques politiciens puissants et les acteurs du secteur privé. Jusqu'à récemment, le plaidoyer de la société civile était faible ou inexistant dans de nombreux pays d'Afrique centrale; les administrations forestières sont inefficaces et manquent de personnel capable d'utiliser la technologie moderne comme outils d'information pour la gestion des forêts. Ces conditions sont en train de changer, en partie grâce à la consistance et la cohérence de la politique du Gouvernement des Etats-Unis et ses grands efforts dans le renforcement des capacités au cours des huit dernières années. Les efforts du Gouvernement des Etats-Unis ont été fortement soutenus par l'intérêt intense de la communauté internationale dans la conservation des forêts, inspiré initialement par le PFBC et plus récemment par la menace mondiale posée par le changement climatique.

Avec une focalisation stratégique raffinée, l'USAID/CAR propose que cette RDCS (CARPE III) limite son programme aux six principaux pays forestiers d'Afrique centrale: le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo, et continue à soutenir la coordination du Grand Paysage de Virunga en RDC, l'Ouganda et le Rwanda. Malgré que le Tchad, le Burundi, le Rwanda et Sao Tomé et Príncipe soient membres de la COMIFAC, ils ne contiennent pas d'une superficie significative de forêt dense humique tropicale ; donc ils ne sont pas proposés pour la phase III. Bien que l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles soit une importante stratégie pour le développement durable dans toute la région, la focalisation sur les six pays forestiers permettra à l'USAID de concentrer ses ressources sur des problèmes similaires, pour appuyer le système de suivi et évaluation similaire, pour appliquer des méthodes standard scientifiques aux ressources forestières similaires et pour maximiser l'impact avec les ressources disponibles au programme.

Bien que les six pays d'Afrique centrale aient la majorité de la forêt dense humide tropicale soient écologiquement similaires, ils manifestent des différences remarquables liées à leur histoire coloniale, les voies de gouvernance postcoloniale, les sources de revenus, les cadres juridiques et les capacités institutionnelles. Ils peuvent généralement tous se caractériser comme ayant une faible économie et gouvernance, des institutions faibles, une faible capacité des ressources humaines, des sociétés civiles sous-développées, les systèmes d'éducation peu satisfaisants, de faibles indicateurs de santé humaine et généralement faibles performances économiques. Deux des pays (la Guinée équatoriale et le Gabon) sont considérés comme pays «à

revenu intermédiaire" sur la base du PIB par habitant provenant principalement des industries extractives à base de pétrole. La Guinée équatoriale, cependant, n'a que récemment exploité de pétrole et est un nouveau venu dans les rangs à revenu intermédiaire, tandis que le Gabon, malgré 40 ans de la hausse des revenus a créé étonnamment peu de capacité institutionnelle pour gérer ses richesses en ressources naturelles jusqu'à tout récemment.

La plupart de ces pays forestiers ont connu des conflits violents et des gouvernements instables depuis l'indépendance. Tous sont à l'extrémité inférieure du classement de la Banque mondiale pour la facilité de faire des affaires et l'indice de « Heritage Foundation of Economic Freedom ». Ils ont été lentement "décapitalisés" depuis des décennies, comme en témoigne l'infrastructure physique détériorée, les établissements d'enseignement délabrés, l'aggravation des conditions de santé, la fuite des capitaux, la «fuite des cerveaux» et la corruption croissante. La présence officielle du Gouvernement des Etats-Unis est modeste, la RDC est le seul pays ayant une mission de l'USAID. La mission de l'USAID/RDC est axée sur la consolidation de la stabilité et la reprise après une longue période de dictature, de guerre et des conflits violents qui continuent, en particulier dans les régions orientales. Elle investit dans les services sociaux tels que l'éducation de base et la santé publique ainsi que la gouvernance démocratique, mais elle n'a que récemment commencé des programmes dans le domaine de la croissance économique. Les priorités du Gouvernement des Etats-Unis dans les cinq pays où l'USAID est non-présent sont d'améliorer la gouvernance, la démocratie et la primauté du droit. Une meilleure gouvernance des ressources naturelles est un sous-ensemble très important de ces priorités. Étant donné que la plupart des richesses régionales est dérivée de l'extraction soit des ressources non renouvelables comme les minéraux et de pétrole soit de «ressources renouvelables» comme le bois et l'énergie hydroélectrique, la gouvernance est fondamentalement une question de la gestion équitable et transparente de ces richesses pour les générations actuelles et futures. Ultimement la croissance économique et réduction de la pauvreté dépendent de l'utilisation efficace et durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Par conséquent, une gestion saine et durable des ressources naturelles est indispensable pour créer les conditions fondamentales pour le développement économique et durable en Afrique centrale. En fait, la protection de l'environnement et le changement climatique sont des priorités du Gouvernement des Etats-Unis pour les états de la région. Par exemple, le Gabon a été choisi par les Etats-Unis comme le premier pays africain à recevoir l'assistance pour préparer une stratégie de développement à faibles émissions de GES.

Malgré cette sombre évaluation de la gouvernance et des capacités humaines, il y a des développements encourageants, dont certains peuvent être directement attribuable aux efforts du Gouvernement des Etats-Unis. Les ressources naturelles jouent un rôle dominant dans la vie des citoyens ordinaires d'Afrique centrale, par conséquent la société civile a émergé autour des questions de conservation des ressources naturelles et l'utilisation des richesses naturelles pour la réduction de la pauvreté et pour le développement durable. Grâce à des efforts constants de l'USAID/CAR dans le renforcement des capacités locales, le seuil a été franchi pour la société civile à jouer un rôle significatif avec les gouvernements et la communauté des bailleurs de fonds

en donnant une voix pour la prise des décisions aux niveaux national et local. La société civile en croissance fournira une plateforme importante pour la mise en œuvre la RDCS aux niveaux régional, national et local.

Depuis son lancement en 2003, l'USAID/CAR a fait avancer rapidement les politiques et approches régionales et nationales de conservation, notamment à travers la mise en place des plans de gestion créés par des processus participatifs intensifs à travers 12 paysages forestiers dans sept pays. La planification de la conservation forestière dans plusieurs pays, non seulement avance les stratégies régionales de conservation, mais aussi soutient le renforcement de la paix et d'autres efforts de coopération parmi les Etats d'Afrique centrale. Ces vastes paysages forestiers ont été sélectionnés par le PFBC, à travers un processus scientifique et participatif, non seulement pour leurs ressources importantes de biodiversité et de la couverture forestière relativement intacte, mais aussi pour leurs valeurs comme sources de subsistance fondamentales pour les millions de la population locale. Par ailleurs, les paysages séquestrent les stocks massifs de carbone qui, sans protection, seraient détruits et dégradés, libérant les émissions de GES dans l'atmosphère et accélérant le changement climatique mondial.

Parce que le système juridique de la plupart des états francophone de l'Afrique centrale repose principalement sur des traditions coloniales, toutes les forêts, les eaux, les minéraux - et, en fait, toutes les ressources naturelles - sont du domaine juridique des gouvernements nationaux. La gestion inadéquate de ces ressources par l'état crée un vide où les populations locales sont souvent dépouillées de bénéfices parce que les groupes plus puissants ou d'élite, y compris les sociétés privées, exproprient souvent les ressources naturelles aux niveaux sous-national et local. Une des problématiques majeures concernant l'accès aux ressources et le foncier est la disparité entre les systèmes juridiques modernes et le droit coutumier sur la propriété foncière. En général, les droits fonciers traditionnels sont accordés par voie d'héritage, et sont centrées sur l'accès aux ressources communales; lois statutaires encouragent la propriété étatique et privé, avec l'accent mis sur la production commerciale plutôt que sur la production des ménages. Le conflit découlant des différences entre le droit coutumier et la loi statutaire aboutit à des litiges sur l'accès aux ressources et précipite à long terme des répercussions négatives sur l'environnement qui ont aussi des conséquences négatives sur la sécurité de subsistance des communautés locales, entraînant même de nouveaux cycles de dégradation environnementale. L'affaiblissement de l'accès traditionnel par rapport au contrôle étatique, la migration et le changement social sont évidents dans de nombreuses communautés, ce qui entraîne la surexploitation des espèces sauvages, le défrichement rapide pour l'agriculture itinérante, et l'affaiblissement de gestion communautaire locale des ressources forestières.

L'approche de partenariat international lancé par le PFBC a attiré un important soutien politique de la part des gouvernements africains par le biais de la COMIFAC et a augmenté l'attention nationale sur la gestion durable des forêts. Les stratégies de gestion forestière efficace, efficiente et équitable dépendront ultimement sur une combinaison de cadres politiques nationaux et régionaux qui augmentent la transparence et permettent la participation active des communautés

locales et des acteurs privés. Les systèmes de suivi indépendants sont nécessaires pour vérifier objectivement et éclairer les décisions de gestion des ressources afin d'obtenir l'objectif ultime à long terme de la gestion durable de l'environnement, de l'entretien des ressources importantes de la biodiversité, et de la stabilisation des émissions de GES émanant de la destruction et dégradation des forêts. Les mesures proposées par la RDCS sont largement intégrées, complètes et fondées sur les investissements et les succès de la Phase I et II du CARPE. Ils ont pour objectif d'approfondir et d'institutionnaliser la gestion durable de l'écosystème forestier tropical d'Afrique centrale avec la gestion pratique des grands paysages, réformer les politiques, les lois et les règlements aux niveaux national et régional pour soutenir la conservation des forêts; renforcer les capacités à tous les niveaux pour générer et utiliser des informations scientifiques fondées sur des preuves pour la prise de décision, et pour concevoir et mettre en œuvre les systèmes d'appui institutionnel dans le domaine de planification et gestion. L'exécution d'une telle stratégie complexe nécessite une collaboration forte parmi les donateurs, la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs institutionnels de la région et au-delà et; l'engagement et la vision à long terme. Le Gouvernement des Etats-Unis ne peut se réüssir dans cet effort grâce à une coordination forte avec le nombre croissant d'acteurs, un effort qui doit être renforcé avec le soutien direct des ambassades américaines dans la région.

### **Nouvelles Tendances et Problématiques**

La déforestation, la dégradation des forêts et les émissions de GES associées à ces phénomènes ont été et restent fortement liées aux changements démographiques en Afrique centrale. Le manque général d'alternatives économiques pour les habitants de la forêt et le doublement prévu de la population en Afrique centrale au cours des 20 prochaines années créent une grande pression sur le défrichement des forêts pour l'agriculture sur brûlis et l'agriculture commerciale. Parallèlement, la croissance des populations urbaines qui dépendent presque exclusivement sur le charbon de bois pour l'énergie exerce de fortes pressions sur les forêts naturelles comme source d'énergie domestique. La planification visée à ces pressions démographiques et économiques aux niveaux local, national et régional est essentielle pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement, notamment la déforestation et la perte de biodiversité. Les solutions technologiques sont disponibles pour de nombreux défis concernant l'usage des terres forestières, mais elles ne sont pas bien connues ou disponibles pour les communautés locales. De nombreuses communautés sont obligées d'utiliser les ressources d'une manière insoutenable, étant donné que leurs alternatives de subsistance sont limitées en vue de l'effondrement économique, des marchés agricoles mal organisés et non compétitifs, et l'isolement total des populations vivant dans les zones forestières reculées. Ces menaces peuvent être traitées par des améliorations technologiques pour l'agriculture à petite échelle, la production nationale de bois de chauffe comme un substitut de l'énergie à court et à moyen terme à la biomasse des forêts naturelles, la partage des bénéfices découlant des paiements des services d'écosystèmes aux communautés à travers le modèle REDD+ en cours de développement.

Une deuxième catégorie de «menaces extérieures» pour les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale est en train d'émerger. La demande mondiale de nourriture, fibres, minéraux, pétrole et autres ressources naturelles est en croissance. Les exploitations forestières industrielles ont depuis longtemps entraîné de graves conséquences environnementales négatives lorsqu'elles ne sont pas convenablement gérées. Cette menace est maintenant partiellement atténuée par des incitations du marché et l'accès que certains pays importateurs imposent des exigences strictes en matière environnementale et juridique sur les bois tropicaux. L'Union européenne à travers l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) et les États-Unis grâce à la loi Lacey, par exemple, exigent que les produits de bois tropicaux importés dans ces pays soient récoltés légalement. La certification forestière est largement introduite en Afrique centrale et l'USAID/CAR a travaillé en consortium avec les gouvernements nationaux, les membres de la COMIFAC et du PFBC, y compris le secteur privé pour introduire les systèmes de surveillance des exploitations forestières industrielles.

À ce jour, la conversion à grande échelle des forêts tropicales à des fins agricoles n'a pas émergé en Afrique centrale comme en Amazonie et en Asie, même si les investisseurs étrangers font preuve d'un intérêt croissant à l'huile de palme et d'autre agriculture industrielle dans la région. Parmi les premiers annoncés, est un grand investissement dans l'extraction d'huile de palme par une société asiatique au Gabon. Compte tenu de la conjoncture économique internationale et de la demande alimentaire mondiale escomptée, il est probable que ces pressions monteront au cours des prochaines années. De plus, des larges exploitations minières et pétrolières ont été annoncées récemment dans de nombreux pays d'Afrique centrale. Plusieurs grands investissements étrangers dans les mines de fer et de diamant dans le paysage TRIDOM ont été annoncés. Ce paysage se trouve dans la région où se rencontrent les frontières du Gabon, la République du Congo et le Cameroun. Ce sont des endroits éloignés abritant certaines des espèces sauvages les plus spectaculaires et endémiques en Afrique. La croissance des investissements à grande échelle des entreprises de Chine et d'autres pays asiatiques, en particulier dans l'extraction des ressources, est un défi émergent important pour la protection de l'environnement. Étant donné la rareté des incitations du marché pour maintenir les normes environnementales pour les produits entrant dans les marchés asiatiques, l'application vigoureuse des lois et les efforts sérieux de réglementation seront plus nécessaires pour ces marchés que pour les marchés et entreprises occidentaux.

Bien que ces investissements importants soient certainement les menaces potentielles inhérentes à la forêt et sa biodiversité, les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle d'atténuation. Par exemple, les investisseurs privés qui ont l'accès aux banques adhérant aux « principes d'Équateur » (accès au capital de plus de 50 banques d'investissement publiques et privées les plus grandes dans le monde) ont des grandes obligations pour la conservation de la biodiversité. Même pour les investisseurs qui ne sont pas soumis à ce « Principes de l'Équateur », USAID/CAR peut être en mesure d'influer sur leur engagement de conservation de la biodiversité. Ces investissements qui sont potentiellement positifs pour la biodiversité pourraient soit être orientés vers les affaires commerciales (pour générer des revenus pour la conservation);

soit être liés à l'atténuation; soit soutenir les exigences de la responsabilité sociale des entreprises. Plusieurs importants investisseurs internationaux ont désigné le reboisement, l'atténuation des effets du charbon de bois et la conservation de la biodiversité en tant que éléments fondamentaux de l'atténuation et des obligations environnementales, mais ils manquent des compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs engagements. Les partenaires d'exécution de CARPE ont aidé un certain nombre de compagnies forestières et minières dans les zones d'extraction des ressources dans les paysages à élaborer et mettre en œuvre des plans d'atténuation des menaces à la biodiversité. L'un d'eux travaille actuellement avec une grande entreprise suisse sur un plan de compensation de la biodiversité à établir pour une mine de fer proposé dans le Plateau Bateke dans la République du Congo. Etant donné les défis de la gouvernance auxquels font face les responsables investisseurs du secteur privé dans les pays de CARPE, une fenêtre potentielle de partenariats public-privé semble être une occasion de promouvoir de plus les objectifs du CARPE ainsi que la collaboration avec le programme « Business and Biodiversity Offsets » soutenu par l'USAID et peut-être d'autres initiatives en cours ou émergents.

## **II. L'Objectif Global et l'Objectif de Développement du Programme**

### **A. Objectif global**

L'Objectif global de cette RDCS est « d'accélérer la transition de l'Afrique centrale au développement résilient au changement climatique et à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à une gestion durable des forêts riches en biodiversité. » Cet objectif global soutient la priorité du gouvernement américain dans la conservation des forêts tropicales et leur biodiversité et l'Initiative présidentielle sur le changement climatique mondial dans la promotion de la gestion durable des paysages pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation forestière (REDD+). En plus de s'aligner sur la stratégie de l'USAID pour les changements climatiques et le développement, cet objectif souscrit également aux objectifs du PFBC à promouvoir le développement économique, la réduction de la pauvreté, une meilleure gouvernance, et la conservation des ressources naturelles en Afrique centrale. La RDCS répond à l'intérêt croissant mondial et national dans la REDD+ et les inquiétudes sur la perte de biodiversité dans cette région. Les nations d'Afrique centrale ont fortement partagé les objectifs du Gouvernement des Etats-Unis au changement climatique et la conservation des forêts et de la biodiversité. La RDC est devenue un chef de file régional et international, avec son programme REDD+ et a été choisi comme pays pilote pour le programme d'investissement forestier (PIF) de la Banque mondiale. Tous les six pays forestiers d'Afrique centrale ainsi que la COMIFAC ont annoncé leur soutien à l'initiative REDD+ et sont à divers stades de développement des plans de préparation de la REDD+. Le Gabon a reçu une aide du gouvernement américain pour préparer une stratégie de développement à faible émission de GES (LED).

Cet objectif soutient également l'engagement explicite des pays d'Afrique centrale pour protéger les écosystèmes du Bassin du Congo comme une composante intégrale du processus de développement. Le Plan de Convergence de la COMIFAC est approuvé par l'ensemble des dix pays membres et les membres du PFBC, avec les objectifs de promouvoir l'utilisation durable de

l'écosystème du Bassin du Congo, conformément à leurs priorités sociales, économiques et environnementaux. La République centrafricaine (RCA), la République du Congo (ROC) et la RDC ont créé le complexe forestier transfrontalier Tri-national de Sangha. La ROC et la RDC ont signé un accord transfrontalier qui renforcera la gestion du plus grand site Ramsar dans le monde. L'Ouganda, le Rwanda et la RDC sont prêts à signer un traité pour préserver la biodiversité à travers le Grand Paysage des Virunga. La Guinée équatoriale et le Gabon ont pris des décrets visant à interdire l'exportation de grumes. La ROC, le Cameroun et la RCA ont signé un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne pour le système de certification forestière légale. La ROC sera l'hôte du sommet des chefs d'Etats des Bassins du Congo, d'Amazonie et de Bornéo-Mékong à Brazzaville en juin 2011.

Cet objectif est mesurable. Les méthodologies et les outils à base scientifique ont été développés pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la forêt et les méthodes d'enquête sur la biodiversité des espèces clés dans les paysages du CARPE se sont avérées fiables.

## **B. Objectif de développement**

La RDSC de l'USAID/CAR n'a qu'un seul objectif de développement, qui est «l'intégrité écologique de l'écosystème des forêts humides du Bassin du Congo maintenue.»

Cet objectif de développement sera atteint à travers la réalisation des quatre résultats intermédiaires (RI): (1) Les paysages forestiers ciblés gérées durablement; (2) Les menaces sur la biodiversité dans les paysages forestiers ciblés atténuées; (3) Les environnements politiques et réglementaires appuyant la conservation durable des forêts et de la biodiversité établis ; et (4) La capacité renforcée de surveiller les changements du couvert forestier, les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité.

### **Lien entre l'Objectif de développement à l'Objectif global**

La relation de causalité entre l'objectif de développement (OD) et l'objectif global est basée sur l'hypothèse suivante: le maintien d'un écosystème forestier sain grâce à une gestion durable des ressources naturelles stabiliserait les émissions de gaz à effet de serre à travers la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi atténuerait le changement climatique, conserverait la biodiversité et améliorerait les services des écosystèmes et des bénéfiques tels que l'amélioration des moyens de subsistance. Les activités de conservation et de changement climatique sous l'objectif de développement se concentreront sur 12 paysages de forêts tropicales de PFBC situées dans six pays d'Afrique centrale. L'élaboration des politiques et la mise en œuvre des systèmes de surveillance contribueront directement à la réalisation de l'Objectif de développement et ultimement à l'Objectif global pour toute la région forestière du Bassin du Congo. Les problématiques principales à aborder seront les suivantes: (1) l'harmonisation des politiques forestières dans la région; (2) les politiques nationales et locales pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire, les droits d'accès aux ressources, la propriété et la tenure des forêts et leurs ressources, et (3) l'intégration de l'égalité des genres et les droits des

peuples autochtones dans les politiques nationales et locales. Les contraintes à l'application ou l'exécution des politiques et lois de conservation seront également abordées. Le fait que les forêts dans les 12 paysages ciblés représentent plus de 70 pour cent de la dense forêt tropicale humide du Bassin du Congo relie directement le progrès au niveau de l'Objectif de développement à la réalisation de l'Objectif global.

### **Répondant aux défis et opportunités identifiés**

Cet Objectif de développement répond directement aux opportunités créées par le pilier de « Paysage durable » de l'Initiative présidentielle de changement climatique mondial. Promouvoir la gestion durable des paysages permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre en évitant la déforestation, diminuant la dégradation des forêts et séquestrant de plus le carbone de l'atmosphère. Les donateurs internationaux, y compris les Etats-Unis, se sont engagés à travers le processus de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) dans les efforts de soutenir la participation des pays d'Afrique centrale dans les programmes REDD +. Le programme de l'USAID/CAR signifie un fort soutien à ce processus international. L' Objectif de développement profite aussi des accomplissements des investissements passés du CARPE dans le renforcement des capacités régionales, nationales et locales dans la planification de l'utilisation des terres, la gestion durable des ressources naturelles, les systèmes de surveillance des forêts, la croissance de la société civile et des communautés locales capables impliquées dans la conservation des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement politique et réglementaire, ainsi que la stabilité politique et la sécurité de plus en plus améliorées dans la région.

L'Objectif de développement aborde directement une source fondamentale des émissions de gaz à effet de serre, c'est la déforestation et la dégradation des forêts, qui sont les principales menaces pour l'environnement régional et mondial. La déforestation et la dégradation actuelle des forêts en Afrique centrale est le résultat de pratiques de gestion non durable des ressources naturelles au niveau communautaire, par opposition à d'autres régions de forêts tropicales où les conversions à grande échelle des terres forestières pour l'agriculture commerciale, les exploitations forestières et minières et les utilisations alternatives des forêts progressent plus rapidement. Ces forces externes devraient de plus en plus influencer sur l'Afrique centrale au cours des huit prochaines années.

Les gouvernements à tous les niveaux et les collectivités locales ont des contraintes de capacité multiples et graves qui entravent la gestion durable des ressources naturelles. La faiblesse des capacités institutionnelles et humaines combinée avec celle des cadres politiques et réglementaires limite également l'implication effective des communautés locales dans la gestion forestière. Les contraintes politiques particulièrement sévères associées à la question très controversée concernant le droit de propriété des terres et des ressources naturelles, le régime foncier et les droits d'accès ont été identifiés par l'évaluation externe de CARPE II. L'approche du paysage promue à travers CARPE II et le processus au niveau national d'aménagement du territoire s'avèrent efficaces et efficaces dans la lutte contre le principal moteur de la

déforestation en cours. Cependant, ce processus de gestion des terres a également établi d'une manière proactive l'environnement favorable pour aborder des «menaces» futures, y compris le renforcement des capacités pour relever les défis potentiels concernant les conversions de grande ampleur des terres forestières ou la combinaison changeante des facteurs de déforestation.

La déforestation et la dégradation des forêts aussi conduisent à une perte concomitante de la biodiversité - les espèces, les ressources génétiques, et les processus et services écologiques - et des pratiques appropriées de gestion des ressources naturelles qui soutiennent directement leur protection. Ces ressources biotiques étayent les moyens de subsistance d'Afrique centrale d'aujourd'hui et peuvent contribuer au développement durable de la région. Les ressources biologiques importantes de l'Afrique - ses cultures, l'élevage, la pêche, la faune et les forêts – fournissent des revenus, la nourriture, de fibres et de carburant dont la population a besoin, les exportations et les emplois qui sont le fondement de la croissance équitable, durable et répandue. Pour ceux qui vivent dans la région, la valeur la plus fondamentale de la biodiversité est son rôle essentiel dans la vitalité et la résilience de l'écosystème sur lequel repose leur subsistance. Les forêts tropicales humides d'Afrique centrale forment l'une des dernières grandes régions tropicales intactes (sauvages) de la planète avec des milliers d'espèces des plantes et des animaux endémiques et des populations les plus grandes du monde des gorilles de bas-fonds, des chimpanzés, des bonobos (chimpanzés pygmées) et des éléphants de forêt. La perte de la biodiversité clairement menacerait le développement à long terme en Afrique centrale. En plus de la déforestation et la dégradation des forêts, la chasse illégale, le commerce illégal de viande de brousse et l'exploitation forestière à grande échelle sont les principales menaces à la biodiversité. CARPE III appuiera les mesures d'atténuation de ces menaces à travers: (1) la mise en œuvre de plans de gestion des terres pour les macro et micro zones, qui intègrent les activités de conservation de la biodiversité basée sur des analyses des menaces; (2) la promotion de la gestion forestière et faunique durable à base communautaire, et (3) le renforcement de la capacité du gouvernement à surveiller les concessions d'exploitation forestière et le commerce de viande de brousse et à faire respecter les lois forestières et fauniques.

L'USAID/CAR abordera les faiblesses identifiées dans les systèmes juridiques des Etats d'Afrique centrale qui entravent la mise en œuvre de la gestion durable des ressources naturelles et la participation active des communautés locales dans la conservation par la promotion de systèmes juridiques et sociaux qui renforcent les droits fonciers et de ressources pour les populations rurales, améliorent la gouvernance nationale et régionale et renforcent la stabilité politique. Les activités complémentaires renforceront la capacité de la société civile et les communautés à participer aux décisions concernant les ressources naturelles qui affectent leurs moyens de subsistance présents et futurs. Le suivi global des ressources forestières et de la biodiversité sera d'informer la direction et les décisions politiques. CARPE promouvra activement les droits des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes défavorisés sur les ressources naturelles dans tous les volets du programme. Le caractère régional du programme nécessite une forte coordination avec une variété d'intervenants, y compris les ambassades

américaines, les gouvernements nationaux, le secteur privé, d'autres donateurs, des organisations scientifiques et techniques et des organisations non gouvernementales.

La déforestation, la dégradation des forêts et la perte de la biodiversité ont un impact négatif sur les moyens de subsistance de millions de personnes vivant à l'intérieur et l'extérieur des forêts. Les données obtenues à partir des technologies SIG et les enquêtes de la biodiversité montrent que CARPE a considérablement réduit la perte de forêt primaire et stabilisé ou augmenté les espèces clés dans la majorité des sites. Ainsi, sans investissements de l'USAID, le taux de déforestation et de perte de biodiversité dans le bassin du Congo s'accroîtront et aggraveront la pauvreté et les mauvaises conditions économiques dans la région. La "trajectoire de développement" ne peut pas être immédiatement affectée par rapport aux taux de croissance économique, mais la viabilité économique à long terme de la région sera gravement compromise par la dégradation de l'écosystème forestier.

### **L'Hypothèse de développement général**

L'hypothèse de développement pour la RDCS pose que: (1) si la gestion durable et saine des ressources naturelles stabilise la déforestation et la dégradation des forêts et atténue les menaces à la biodiversité dans les paysages ciblés, les émissions de gaz à effet de serre par les forêts se stabiliseront pour se conformer aux scénarios de référence et les espèces clés de la biodiversité seront conservées dans ces paysages, et (2) si le CARPE réussit à atteindre les résultats escomptés à travers le renforcement durable des capacités de gestion du paysage, un environnement politique et réglementaire, les systèmes de surveillance des forêts, des émissions de GES et de la biodiversité ; l'intégrité écologique de l'écosystème des forêts humides du Bassin du Congo sera maintenue. En résumé: une capacité accrue aux niveaux régional, national et local avec un environnement politique favorable renforcé mènera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à grande échelle, la conservation de la biodiversité et la capacité des pays de la région d'effectuer la transition entre la dégradation environnementale et la pauvreté à la résilience du climat et aux faibles émissions de GES.

La déforestation tropicale dans le monde est un contributeur majeur aux émissions de GES, ce qui représente au moins 15 pour cent des émissions mondiales de GES selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), et les totaux sont plus élevés si les émissions supplémentaires de l'utilisation des terres ultérieures sont comptées. Selon la CCNUCC, éviter la déforestation doit jouer un rôle central dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, atténuant ainsi les changements climatiques mondiaux. Alors que la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin du Congo ne peuvent pas être complètement arrêtées, étant donné les tendances démographiques et technologiques déjà alarmantes dans la région, la gestion efficace des forêts stabilisera considérablement les émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation des forêts. Le maintien des forêts intactes offrira également de nombreux autres bénéfices des écosystèmes tels que l'habitat de la biodiversité, les produits forestiers non ligneux, le tourisme, les sources d'eau et les opportunités économiques pour les populations en plein essor de l'Afrique centrale. La mise en œuvre de

plans de gestion et d'aménagement durable des terres qui intègrent des activités de conservation de la biodiversité et l'atténuation des menaces à la biodiversité contribuera au maintien de l'intégrité écologique de l'écosystème des forêts humides du Bassin du Congo.

Les principaux moyens d'atteindre l'Objectif de développement est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines au niveau régional, national et local. Les institutions qui s'engagent dans la surveillance et la gestion de la conservation et l'utilisation des ressources forestières et qui font l'inventaire, l'observation et des rapports sur les émissions de GES seront renforcées. La réforme des politiques et règlements spécifique sera promu au profit de la réduction des émissions de GES en conjonction avec les programmes de conservation plus intensive et directe sur le terrain. Ces réalisations établiront les conditions favorables à l'adoption à l'échelle nationale et régionale des stratégies du paysage durable pour les zones forestières au-delà des 12 paysages ciblés.

### **Approche technique**

Le programme cadre de cet objectif de développement utilisera l'approche de gestion du paysage qui a fait ses preuves dans CARPE II comme souligné dans l'évaluation externe du CARPE II et qui est formellement approuvé par le PFBC et la COMIFAC. Cette approche reconnaît que le succès de la conservation des forêts et de la biodiversité ne peut pas compter seulement sur les aires protégées. Il engage toutes les parties prenantes clés dans le processus de planification spatiale qui se base sur la gestion consensuelle du paysage en fonction de trois catégories générales de «macro-zones» - des zones protégées, des zones d'extraction des ressources, et des zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire. Ces macro-zones sont ensuite gérées d'une manière qui minimise la déforestation, la dégradation des forêts et la perte de biodiversité et qui est compatible avec les besoins locaux et les priorités nationales et régionales. Les guides de planification élaborés par CARPE pour chaque catégorie de macro-zones continueront à servir comme outils majeurs pour la gestion de ces vastes zones de forêt tropicale.

CARPE institutionnalisera ces méthodologies à travers la formation et l'assistance technique en utilisant une approche participative pour: (1) renforcer les capacités locales, nationale et régionale dans la planification de l'utilisation des terres, la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité au niveau de paysage ainsi que au niveau de macro-zone; (2) renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux régional, national et local pour la surveillance des ressources naturelles et l'atténuation du changement climatique; (3) améliorer l'environnement politique et réglementaire, y compris leur application par le biais de poursuites pénales pour la gestion des ressources naturelles et l'atténuation du changement climatique, et (4) améliorer la capacité des gouvernements locaux et nationaux d'utiliser et d'institutionnaliser les informations générées à travers CARPE pour la prise de décision.

La sélection des quatre résultats intermédiaires reconnaît les principaux obstacles à l'application effective de la gestion durable des ressources naturelles. La levée de ces obstacles contribuera à la réalisation de l'Objectif de développement. Ces obstacles sont: (1) la faible capacité technique

et organisationnelle, (2) l'absence d'un cadre juridique, le déficit du cadre juridique existant ou l'échec à mettre en œuvre des politiques ou lois qui créent des incitations à habiliter les communautés d'accéder et de gérer les ressources naturelles, (3) les problèmes liés aux droits d'accès, à la propriété et la tenure des forêts et leurs ressources; (4) la faible capacité des systèmes judiciaires de réglementer et appliquer des lois efficacement, et (5) le manque de l'information fiable pour la prise de décision et le suivi des ressources.

### **Focus géographique et bénéficiaires ciblés**

Cet Objectif de développement se focalisera sur les 12 grands paysages de forêts tropicales dans les six pays forestiers d'Afrique centrale. Ces paysages qui sont riches en carbone, biologiquement sensibles et diversifiés comprennent plus de 80 millions d'hectares de forêt tropicale très important en Afrique centrale (voir la carte en annexe 3). Ils ont été sélectionnés sur la base de : (1) leur valeur pour la biodiversité internationale, (2) la teneur en carbone relativement riche de la forêt, (3) l'investissement important que le gouvernement américain a déjà fait dans la planification de la gestion des ressources naturelles avec les institutions partenaires (y compris le secteur privé) pendant la durée du CARPE II, (4) les investissements réalisés dans le renforcement des institutions des communautés locales, et (5) les leçons apprises dans le CARPE II (documentée dans l'évaluation externe), des techniques et technologies éprouvées et rentables qui ont le pouvoir de changer les comportements aux pratiques moins destructrices de l'environnement. Ces paysages constituent ensemble plus de 70% de la superficie forestière totale du Bassin du Congo et par conséquent offrent amplement l'opportunité d'atteindre de multiples objectifs à travers la gestion durable du paysage. Ces zones sont répertoriées ci-dessous.

1. Paysage forestier Monté Alen - Mont de Cristal Inselbergs: Mt. Seni et Mbé (Gabon et Guinée équatoriale)
2. Paysage forestier Gamba - Conkouati: Loango / Moukalaba-Doudou / Mayumba / Conkouati (Gabon et ROC)
3. Paysage forestier Lopé - Chaillu - Louesse: Lope / Waka / Dimonika (Gabon et ROC)
4. Paysage forestier tri-national Dja - Minkébé - Odzala: Boumba Bek - Nki / Minkébé / Mwange / Ivindo / Odzala (Cameroun, ROC et Gabon)
5. Paysage forestier Tri-national de la Sangha: Dzanga Sangha / Nouabale Ndoki / Lobéké (Cameroun, ROC et République centrafricaine)
6. Paysage forestier marécageux Lac Télé - Lac Tumba: Lac Télé / Lac Tumba (ROC et RDC)
7. Paysage forestier de savane du Plateaux Batéké: Mpassa / Haute Ogoué (Gabon et ROC)
8. Paysage forestier Maringa / Lopori - Wamba: Maringa-Lopori / Wanba (RDC)

9. Paysage forestier Salonga - Lukenie - Sankuru: Salonga (RDC)
10. Paysage forestier Maiko - Lutunguru Tayna - Kahuzi-Biega: Maiko / Kahuzi - Biega (RDC)
11. Paysage forestier Ituri - Epulu - Aru: Okapi (RDC).
12. Paysage forestier Grand Virunga: Virunga (RDC, Ouganda, Rwanda)

Le programme mis en œuvre sous cette stratégie sera bénéfique pour le peuple et les gouvernements de la région. Les bénéficiaires directs sont des millions de personnes dont le bien-être social et économique dépend des forêts du Bassin du Congo. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux populations autochtones grâce à des méthodes et des procédures décrites dans ce RDCS (section II.B). Les organismes gouvernementaux et des ONG dans la région bénéficieront également à travers, des actions qui permettront de renforcer leurs capacités en gestion des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. A travers son approche du paysage et processus participatif d'aménagement du territoire, le programme encouragera la coopération transnationale et la stabilité régionale et la sécurité - qui sont tous deux des facteurs essentiels pour le développement économique durable. Le programme bénéficie également les citoyens américains et la communauté mondiale à travers son impact sur le changement climatique et la conservation de la biodiversité. L'approche participative pratiquée par CARPE s'appuie sur les meilleures pratiques associées à la démocratie, la bonne gouvernance et l'atténuation et résolution des conflits. Les questions de démocratie, la gouvernance et les conflits sont toujours pris en considération dans la planification de l'utilisation et la gestion des terres.

### **Intégration des aspects genres**

Des progrès ont été accomplis dans le traitement des questions de genre dans la phase actuelle, avec la participation et une intégration accrue des femmes dans les activités de CARPE. La stratégie du CARPE intitulé "Renforcement de l'aspect genre dans CARPE" fournit une sorte de «feuille de route» pour l'intégration du genre dans toutes les activités des partenaires du CARPE. Le processus soutient activement la participation des femmes dans l'accès aux ressources et à la prise de décision de gestion. L'expérience a démontré que cette participation des femmes a augmenté le bien-être des ménages. La COMIFAC a intégré l'égalité de genre dans son Plan de Convergence. L'année dernière, les femmes représentaient plus de 30 pour cent des personnes formées par CARPE dans la gestion des ressources naturelles et beaucoup d'entre elles ont bénéficié de formation en alphabétisation et des actions de promotion d'alternatives de subsistance. Dans sa troisième phase, CARPE intensifiera ses efforts de promotion de l'égalité du genre à travers des actions suivantes:

- Créer plus d'opportunités et d'incitations pour les femmes à participer activement aux activités de renforcement des capacités et à la gestion communautaire des ressources naturelles;

- Promouvoir des politiques qui augmentent les droits des femmes sur l'accès aux ressources forestières et fauniques, le foncier et la propriété;
- Faciliter l'accès des femmes aux activités alternatives de subsistance, en particulier les femmes qui sont affectées par le contrôle des marchés de viande de brousse et la réduction de la chasse illégale;
- Soutenir les organisations de femmes qui sont impliquées dans la conservation des ressources naturelles et le changement climatique;
- Travailler avec les Comités nationaux REDD + pour soutenir une représentation adéquate des femmes dans les programmes REDD + et pour s'assurer que les femmes ont une part équitable des bénéfices de REDD +.

Les données recueillies pour les indicateurs seront répertoriées par genres dans la mesure du possible. USAID/CAR effectuera une étude formelle sur les problématiques de genres au cours de 2012 et mettra à jour sa stratégie pour l'intégration des aspects genres en utilisant les résultats de cette étude.

### **Appui aux populations autochtones**

Environ 500 000 habitants semi-nomadiques des forêts (souvent désignés comme les Pygmées, comprenant plusieurs clans et sous-groupes) vivent dans les forêts tropicales d'Afrique centrale. Ils sont partiellement chasseurs-cueilleurs, vivent partiellement mais pas exclusivement des produits primitifs de leur environnement et le commerce des produits forestiers non ligneux tels que la viande de brousse, le miel et les fruits sauvages; avec des agriculteurs voisins, ils échangent de la nourriture cultivée, en particulier les produits de base comme le manioc et des articles d'autres matières tels les produits manufacturés. Les problèmes auxquels sont confrontés les Pygmées incluent la discrimination par les autres groupes ethniques, l'expulsion de leur patrie traditionnelle due à la déforestation causée par l'expansion agricole, l'exploitation forestière, et l'extrême pauvreté.

CARPE soutient activement ces populations autochtones à travers les efforts suivants:

- Aider à l'accès aux ressources forestières à travers des approches participatives et inclusives à la gestion des ressources forestières traditionnelles, y compris ces groupes défavorisés, spécifiquement sur l'utilisation des terres et la planification de la gestion avec d'autres communautés.

Les comités de planification conjointe vont suivre et atténuer les menaces sur les populations locales, avec des actions visant à répondre aux menaces et aux besoins identifiés. Par exemple, des représentants des communautés locales participent à la planification et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion (zonage participatif) et; des zones protégées de forêts

communautaires sont mis de côté pour la chasse et la cueillette traditionnelle par les peuples autochtones.

- Aider les populations autochtones à comprendre et de promouvoir le respect de leurs droits par d'autres groupes ethniques à travers la sensibilisation, la formation et le plaidoyer.
- Soutenir les ONG qui défendent les droits des peuples autochtones tels que REPALEAC (Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale)
- Travailler avec les Comités nationaux REDD + pour soutenir les droits des peuples autochtones à partager équitablement les bénéfices de REDD +.
- Travailler avec l'UICN et des organisations de société civile locales pour plaider pour les réformes politiques en faveur des peuples indigènes, y compris les droits traditionnels d'utilisation des forêts.

CARPE III redoublera les efforts pour défendre les droits des populations autochtones et de soutenir consciencieusement les droits humains des peuples de la forêt en général. Parce que les partenaires de CARPE soutiennent des entités chargées de l'application de la loi portant sur la biodiversité qui emploient la force meurtrière, la formation des éco-gardes en matière de droits des hommes, avec une attention appropriée aux droits des populations locales est un élément important du programme de formation. Alors que l'USAID/CAR ne dispose pas de ressources suffisantes et la capacité de traiter toutes les questions de droits de l'homme qui affectent ces populations vulnérables, il sollicitera la collaboration avec les ambassades américaines, le bureau de Démocratie et Gouvernance et les autres bureaux de l'USAID/RDC nécessaires pour respecter ces principes et concepts.

### **Information soutenant la sélection de l'Objectif de développement**

La sélection de l'Objectif de développement est basée sur les conclusions et recommandations de l'évaluation externe de CARPE II, les leçons tirées de la mise en œuvre du programme et les consultations à travers le processus d'inter institutions. USAID/Washington, le Département d'État américain, y compris les ambassades américaines dans les pays concernés, d'autres organismes fédéraux, et d'autres parties prenantes, y compris les ONG de conservation américaines et internationales, des organismes publics et la société civile d'Afrique centrale, d'autres donateurs et organisations internationales, notamment les membres du PFBC ont contribué à la substance de cette RDCS. De plus, elle est conforme au projet stratégie de l'USAID sur le changement climatique mondial et la politique du gouvernement américain concernant REDD +.

Les résultats de l'évaluation externe soulignent que l'approche du paysage et la planification d'utilisation de terres au niveau du paysage est l'une des plus grandes réalisations du CARPE qui rassemble diverses parties prenantes pour formuler une vision commune pour leurs terres et

développer un ensemble de stratégies et de plans pour réaliser cette vision. Le succès de cette approche a mobilisé un financement substantiel d'autres donateurs, a renforcé la gestion des aires protégées, a réduit l'exploitation forestière illégale, et a augmenté la superficie de la forêt humide mise sous les plans de gestion forestière certifiées. En outre, CARPE a réussi à : (1) faciliter les accords internationaux et établir des mécanismes pour la gestion collaborative des paysages et zones protégées transfrontières; (2) contribuer à un large éventail de réformes politiques et cadres réglementaires ; (3) développer les systèmes efficaces basés sur la télédétection de surveillance des changements du couvert forestier, et (4) renforcer les capacités de conservation. L'évaluation a recommandé que CARPE soit étendu à 2020 pour: (1) continuer à se concentrer sur les systèmes de conservation des forêts et de la biodiversité avec un accent accru sur la mise en œuvre des systèmes de gestion durable des ressources naturelles locales; (2) accroître les efforts sur l'atténuation du changement climatique par des tests sur le terrain des systèmes pour éviter la déforestation, et par le renforcement de la préparation nationale et régionale et de la capacité à mettre en œuvre les programmes REDD + ; (3) aider à la surveillance des forêts et de la modélisation des changements climatiques ; et (4) soutenir la répartition raisonnable des revenus de carbone forestier qui respecte les droits des peuples autochtones et communautés locales .

#### **Efficacité de l'aide et le développement durable des capacités locales**

L'Objectif de développement est aligné stratégiquement avec la vision et les priorités des pays d'Afrique centrale qui participent au PFBC qui, soutient la COMIFAC et son Plan de Convergence. En fait, l'USAID a travaillé avec d'autres partenaires au développement pour soutenir la transformation de la COMIFAC en une institution autonome et fonctionnelle capable de diriger et de coordonner les efforts régionaux et internationaux pour la gestion durable de la forêt du Bassin du Congo et sa diversité biologique. La relation évolutive entre l'USAID et la COMIFAC sera encore renforcée en vertu du présent objectif de développement à travers des mécanismes de financement direct répondant à l'initiative de l'USAID pour la réforme en passation des marchés. Renforcer la capacité technique et de gestion de la COMIFAC permettra à cette institution d'assumer la propriété et les responsabilités de prise des décisions au fil du temps. La COMIFAC dont la capacité est renforcée servira également à renforcer son mandat de coordonner les politiques des États membres. Alors que l'USAID / CAR travaillera avec la COMIFAC pour améliorer la coordination de l'environnement politique et cadre réglementaire pour la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, il soutiendra simultanément les principales réformes politiques au niveau national, en particulier l'établissement de cadres juridiques pour la gestion communautaire des ressources naturelles.

Le renforcement des capacités locales est une stratégie principale pour atteindre l'Objectif de développement. Le programme de petites subventions mis en œuvre par l'UICN dans la phase actuelle a renforcé la capacité de plus de 20 ONGs à plaider pour des réformes politiques. Les ONG locales ont travaillé avec des organismes de conservation dans les paysages. Ce programme de petites subventions se poursuivra sous CARPE III pour soutenir le renforcement des capacités des ONG pour le plaidoyer des réformes politiques. L'USAID explorera la

possibilité d'accorder les subventions directes aux ONG locales pour promouvoir l'objectif d'institutionnaliser le programme dans la région. L'appui aux coordonnateurs nationaux de la COMIFAC ainsi que d'autres institutions publiques et privées sera également considéré. En fait, il y a de nombreuses institutions et des systèmes à considérer lorsque ces six pays et les institutions régionales sont envisagées, y compris les services nationaux de parcs, les ministères de l'environnement, les autorités forestières, les gouvernements provinciaux, et beaucoup plus.

L'USAID/CAR augmentera son soutien à OSFAC (l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale), une institution régionale sans but lucratif basée à Kinshasa, lancée par le gouvernement américain en 2000 avec une mission spécifique de créer des produits dérivés de satellites pour suivre le changement du couvert forestier d'Afrique centrale et de rendre ces produits disponibles aux gestionnaires des ressources et des décideurs. Les services de l'OSFAC comprennent également le renforcement des capacités du secteur privé, les ONG et les gouvernements régionaux dans les sujets de la télédétection par satellite, la cartographie, les applications de SIG et des produits et applications géo-spatiales associés. L'USAID aidera à transformer l'OSFAC en une institution indépendante qui est éligible à des subventions directes du gouvernement des Etats-Unis.

### **Travailler avec d'autres partenaires au développement**

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a servi de principale plate-forme de consultation des partenaires et d'établissement des priorités de conservation dans la sous-région. Le gouvernement américain à travers un processus inter-agence continue à jouer un rôle très important dans l'orientation du partenariat à travers une variété de mécanismes, y compris des réunions plénières annuelles du PFBC, des consultations techniques régionales et le soutien direct aux dix "axes" du Plan de Convergence de la COMIFAC.

L'émergence des priorités concernant les paysages durables liés au changement climatique mondial par le biais de REDD + attire de plus en plus d'attention et de soutien financier à la région. Les systèmes de mise en œuvre de CARPE sur le terrain via le programme paysage, les partenaires d'exécution très compétents, les systèmes de suivi et d'évaluation novateurs et scientifiquement validés de CARPE et le travail d'équipe des agences du gouvernement américain jouent un rôle énorme dans la direction et la mobilisation de ces nouvelles ressources. Le leadership du gouvernement américain à travers le PFBC et CARPE a créé les conditions pour la focalisation des efforts internationaux sur les problèmes prioritaires et les besoins, d'une manière exceptionnellement coordonnée. CARPE II a réussi à mobiliser des ressources d'autres donateurs (Union européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement et organismes bilatéraux) et le secteur privé comme les sociétés d'exploitation forestière, et à attirer de contributions importantes de partenaires d'exécution pour partager les coûts des programmes.

En plus de la poursuite de la mobilisation des ressources auprès d'autres donateurs et les partenaires d'exécution, CARPE III augmentera ses efforts pour promouvoir, faciliter et réaliser le partenariat public-privé. Les industries extractives, en particulier ceux qui avec un

financement international liée à un politique imposant la responsabilité sociale des entreprises offrent de bonnes opportunités pour des partenariats. Déjà de nombreuses compagnies forestières travaillent avec des partenaires de CARPE sur la gestion de la faune et la sensibilisation communautaire. De nouvelles opportunités pour travailler avec d'autres partenaires du secteur privé tels que les compagnies minières à grande échelle pour la conservation des forêts et de la biodiversité sont explorées. La preuve de cet effet de lever de fonds comprend:

1. La significative et substantielle volumes de nouveaux financements mobilisés auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels.
2. L'augmentation des allocations budgétaires nationales à la forêt et la conservation de la biodiversité (quoique toujours totalement inadéquat).
3. L'expansion de l'adhésion active au PFBC (de 33 membres d'origine maintenant plus de 60).

En étroite collaboration avec les gouvernements de la région, ces donateurs et organisations ont également soutenu et / ou mis en œuvre un certain nombre de programmes et d'initiatives, notamment:

- L'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT).
- L'initiative du patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI)
- Le programme de Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.
- Le programme régional de Gestion de l'information environnementale (PRGIE).
- Le programme REDD + et Programme d'Investissement forestier (en RDC).

### **Travailler avec d'autres agences des Etats-Unis**

La Revue Quadriennale de Diplomatie et Développement 2010 (QDDR) recommande une approche intégrée gouvernementale. USAID/CAR a déjà été très proactif dans l'intégration des agences du gouvernement américaine dans le programme, mais les politiques formulées par la QDDR offrent la possibilité d'accroître la collaboration interinstitutionnelle. Les agences fédérales telles que NASA, USFS, USFWS, l'USDA et USGS sont d'importants partenaires d'exécution technique dans la phase actuelle de CARPE II. Cette RDCS a bénéficié des consultations approfondies avec l'USAID / Washington, le Département d'Etat, les ambassades américaines en Afrique centrale, et de nombreux autres organismes fédéraux. USAID/CAR ajoutera des collaborateurs interinstitutionnels pour la phase III tels que:

- USFS: La gestion des forêts; la planification de gestion des paysages et l'aménagement du terres ; le renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des forêts aux niveaux régional et national.

- NASA, USGS: Technologie de la télédétection; SIG.
- USFWS: Renforcement des capacités pour l'application des lois forestières et fauniques; enquêtes sur les espèces clés, l'atténuation de la chasse et le commerce de viande de brousse.
- Département du Trésor: NU-REDD +, dont le programme d'investissement forestier.

La modalité et les mécanismes spécifiques pour la collaboration interinstitutionnelle renforcée seront discutés entre l'USAID et les agences concernées. D'autres opportunités de collaboration comprennent la stratégie de développement à faibles émissions de GES (LEDS) et l'Initiatives SilvaCarbon.

Reconnaissant la nécessité d'une coordination étroites avec les ambassades américaines dans le pays où CARPE III sera mis en œuvre, l'USAID/CAR prévoit que le personnel de l'ambassade aidera activement l'équipe de gestion de CARPE à coordonner et à promouvoir un agenda politique national à travers des relations de plus en plus synergétiques entre le Point focal national de CARPE et le groupe des parties prenantes clés appelé l'équipe de pays du CARPE. USAID/CAR élaborera un plan de coordination spécifique avec chacune des ambassades américaines dans la région. Le mécanisme de coordination principal sera à travers ces équipes de pays respectifs, où les ambassades des États-Unis peuvent participer directement en établissant et promouvant l'agenda de réforme politique national.

### **Hypothèses critiques**

L'USAID/CAR fonctionne dans un contexte régional dans lequel des facteurs internes à la région et à l'extérieur influenceront sa capacité d'achever l'objectif global, l'objectif de développement, et les résultats intermédiaires décrits dans cette RDCS. Voici les risques associés à la stratégie:

Risque: Le manque d'engagement des gouvernements à l'atténuation d'impacts du changement climatique et la conservation des forêts empêcherait la réalisation de l'objectif global et l'objectif de développement, en particulier dans la réalisation de l'institutionnalisation du programme. Actuellement, l'engagement des gouvernements est en constante augmentation comme en témoigne leur participation à une variété de forums et d'institutions régionales telles que le PFBC, la COMIFAC et des programmes de la CCNUCC, en particulier REDD+. L'analyse dans la Section I de la RDCS identifie clairement les problèmes graves de gouvernance dans la plupart des gouvernements nationaux. Ces faiblesses sont d'ordre systémique et continu. Toutefois, l'attention internationale sur le changement climatique et les mécanismes REDD + concernant des paysages durables ont forcé un nouveau niveau de transparence et d'ouverture en prévision d'importants flux de revenus du changement climatique mondial. Ces attentes sont une occasion d'achever plus de transparence et d'améliorer davantage la gouvernance, en particulier dans les secteurs de foresterie et de conservation. À moins que l'instabilité politique et les conflits violents réapparaissent, ou le processus de la CCNUCC est sérieusement retardé, il est peu probable que l'engagement du gouvernement au REDD + diminuera. USAID/CAR suppose donc que les gouvernements d'Afrique centrale restent attachés à l'atténuation des impacts du

changement climatique et à la conservation de la biodiversité et mettent l'accent sur la conservation des forêts.

Risque: Les conflits violents peuvent éclater dans certains pays d'Afrique centrale et causer une détérioration de la stabilité et la sécurité. De tels événements entraveraient la mise en œuvre des activités dans les paysages situés dans les zones concernées. Les mesures d'atténuation sont déjà en place telles que l'opération de paix des Nations Unies en RDC (MONUSCO), ainsi que le soutien continu du programme Paix et Stabilité de l'USAID en RDC. C'est vrai que les conflits au sein des paysages éclatent dans certaines régions, principalement avec des groupes luttant pour le contrôle des ressources naturelles (telles que les conflits chroniques dans le paysage de Virunga, et plus récemment sur les droits de pêche dans le paysage du lac Télé lac Tumba en RDC). L'USAID/CAR suivra et évaluera la stabilité dans les pays et les régions où CARPE a des activités et va continuer à construire les mécanismes qui permettent au programme d'être résilient et efficace en dépit des risques de conflit. L'hypothèse de l'RDSCS est que la stabilité et la sécurité régionale et nationale continueront de s'améliorer. Le succès de CARPE I et II indique que les progrès peuvent être réalisés dans la conservation des forêts et de la biodiversité, même dans les situations de conflit.

Risque: L'échec des gouvernements de certains des six pays ciblés de se conformer aux accords internationaux sur les changements climatiques globaux peut conduire à la suspension du financement international et d'assistance technique pour le programme national REDD+ et nécessite pour USAID/CAR à revoir sa stratégie et ses approches concernant les paysages situés dans les pays concernés. L'USAID/CAR n'a actuellement pas prévu l'apparition de ce scénario en considérant l'intérêt croissant des Etats membres de la COMIFAC dans la REDD + et la conservation des forêts. USAID/CAR travaillera avec d'autres donateurs pour atténuer ce risque. On suppose que les gouvernements des six pays sélectionnés et les Etats-Unis se conforment aux accords internationaux portant sur le changement climatique global.

Risque: La corruption aux niveaux national et sous national peut mener à des exploitations forestières, l'extraction de minerais et la conversion des terres forestières en plantations commerciales non contrôlées à grande échelle, ce qui augmentera la déforestation et d'empêcher la réalisation de l'objectif global et l'objectif de développement de USAID/CAR. La corruption répandue et la mauvaise gestion des ressources publiques ont eu lieu dans de nombreux pays en Afrique centrale. Il est probable que ce problème peut être atténué ou réduit en raison des précautions internationales établies par les donateurs et à l'intérêt des gouvernements pour satisfaire les exigences de qualification pour la REDD + et les autres programmes. En outre, la société civile responsabilisée qui a bénéficié de l'assistance de CARPE au renforcement des capacités devrait être capable de plaider en faveur d'un processus transparent et participatif de prise des décisions. L'USAID/CAR travaillera avec les donateurs internationaux, la COMIFAC et les ONG pour résoudre les problèmes de corruption. Par ailleurs, CARPE soutiendra les partenariats public-privé qui favorisent les systèmes de gestion permettant d'atténuer les effets néfastes de l'exploitation forestière et minière sur l'environnement. Les ambassades américaines

dans la région soutiennent ces objectifs par le biais de leur influence politique et diplomatique pour promouvoir des partenariats public-privé et pour confronter les problématiques de corruption et gouvernance. La RDCS suppose donc que la corruption associée à l'exploitation des ressources naturelles sera contrôlée et réduite dans la région.

Risque: Si les pays riches en forêts en Afrique centrale ne reçoivent pas un soutien financier adéquat pour la conservation de la forêt qu'ils attendent de programme REDD +, ils seront, ainsi que des programmes de conservation, moins engagés dans le programme de REDD +. Actuellement, il n'existe aucune indication que ce scénario se déroulera. L'USAID/CAR suivra étroitement les progrès des programmes de REDD +. L'hypothèse de l'RDCS est que le cadre international de la CCNUCC mettra l'accent sur un soutien financier pour la conservation des forêts.

En résumé, les hypothèses suivantes critiques sont mises en avant pour ce RDCS:

- Les gouvernements en Afrique centrale demeurent engagés à l'atténuation des impacts du changement climatique et augmentent leurs efforts sur la conservation des forêts;
- La stabilité et la sécurité régionale et nationale continuent de s'améliorer;
- Les gouvernements de la région sont prêts à participer et à se conformer aux accords internationaux du changement climatique mondial;
- La corruption sera contenue et réduite;
- Le cadre international de la CCNUCC mettra l'accent sur un soutien financier pour la conservation des forêts.

### **C. Le Cadre des résultats: Les résultats intermédiaires, fondement logique, et hypothèses**

La réalisation de l'objectif de développement repose sur quatre résultats intermédiaires qui sont largement intégrés et complémentaires. Le fonctionnement continu du système écologique de la forêt tropicale dépendra de la gestion durable des paysages forestiers, qui, en cas de succès, à son tour réduira ou stabilisera la déforestation et la dégradation des forêts. La réduction de la déforestation et la dégradation des forêts se traduira par la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la destruction des forêts.

La conservation de la biodiversité dépend dans une large mesure de l'atténuation des menaces à l'habitat forestier et des menaces directes à la biodiversité dans les paysages forestiers. L'application de pratiques de gestion durable des ressources naturelles à travers des plans de gestion des ressources naturelles bien-fondés et solides atténuera les menaces sur la biodiversité. Cependant, atténuer des menaces sur la biodiversité et améliorer la gestion des ressources naturelles ne sont pas suffisant pour atteindre l'objectif de développement.

L'application réussie des plans de gestion des ressources naturelles et les actions de conservation de la biodiversité nécessitent également; un cadre politique et réglementaire favorable et la capacité des gouvernements et de la société civile aux niveaux régional, national et local pour suivre l'état des ressources naturelles et les impacts des interventions sur l'environnement afin d'obtenir des informations opportunes et fiables pour la prise de décision. La capacité du gouvernement aux niveaux national et local est également nécessaire pour appliquer les lois d'une manière transparente et cohérente. La conservation des forêts et de la biodiversité ne sera pas possible sans les collectivités locales qui sont habilitées à jouer un rôle important. Pour réaliser ce potentiel, plus de réformes légales et réglementaires sont nécessaires avec d'énormes efforts de renforcement des capacités, en particulier autour des questions de droits d'accès aux ressources, la propriété et la tenure des forêts et ressources forestières. Le renforcement des capacités est également nécessaire à l'application des lois et du système judiciaire afin de parvenir à des poursuites judiciaires, où les lois existantes ont été violées.

## CARPE III (2012-2020)

**OBJECTIF:** L' intégrité écologique de l'écosystème forestier humique du Bassin du Congo maintenue

**Indicateurs:**

1. Le changement du couvert forestier aux niveau national et sous-national a partir du scénario de référence.
2. Le taux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) aux niveaux national et sous-national exprimé en quantité d'équivalent de CO2 réduite ou évitée
3. L' état de la distribution et l' abondance de la population des "espèces indicatives de la biodiversité" dans les aires ciblées

**RI-1: Paysages forestiers ciblés gérés durablement**

**Indicateurs:**

- 1.1. Superficie des paysages forestiers tropicaux d'importance biologique où des plans de gestion améliorée conformant aux normes minimales sont mis en œuvre.
- 1.2. Nombre et types de différentes macrozones dans chacun des paysages où des plans de gestions sont mis en œuvre.
- 1.3. Nombre d' instruments, technologies et méthodologies concernant REDD+ qui ont été développés, testés et/ou adoptés.
- 1.4. Nombres d' hommes et femmes formés en matière de gestion durable des paysages forestiers et de REDD+.

**RI-2: Les menaces à la biodiversité dans les paysages forestiers ciblés atténuées**

**Indicateurs:**

- 2.1. Nombre de plans de gestion des macro et micro-zones qui intègre des activités de conservation de la biodiversité basées sur les analyses des menaces à la biodiversité.
- 2.2. Nombre d'incidents de braconnage et d'exploitation de bois illégaux dans les paysages ciblés.
- 2.3. Nombres d' hommes et femmes formés en matière de conservation de la biodiversité.
- 2.4. Nombre des responsables judiciaires (hommes et femmes) formés en matière de lois et règlements portant sur la faune.

**RI-3: Conditions politiques et réglementaires établies qui favorisent la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité**

**Indicateurs:**

- 3.1. Nombre de politiques, de lois ou de règlements promouvant la gestion des ressources naturelles et la conservation qui sont adoptés et appliqués.
- 3.2. Nombre de lois, politiques, accords, et règlements traitant de REDD+ qui sont proposés, adoptés, ou appliqués.

**RI-4: Capacité renforcée pour le suivi des ressources forestières, l'émission de GES et la biodiversité**

**Indicateurs:**

- 4.1. Nombre et fréquence des évaluations du changement de la couverture forestière aux niveaux national et sous-national qui sont finalisées et mises à jour par des institutions locales.
- 4.2. Nombre de pays qui ont établi un système de suivi-évaluation, notification et vérification pour les émissions de GES dues aux forêts.
- 4.3. Nombre de pays qui ont établi un système de surveillance des zones de ressources extractives.
- 4.4. Nombre d'institutions nationales et locales qui participent dans les enquêtes à grande échelle sur l'abondance et la distribution de la population des espèces clef de la biodiversité, et la fréquence de leur participation.

### **RI-1 - Paysages forestiers ciblées gérées durablement**

Les expériences passées et les leçons tirées de CARPE ont montré que la planification participative d'usage des terres qui implique la conception et la mise en œuvre de plans de gestion qui; définissent l'accès aux ressources et aux droits de chaque paysage, ainsi que pour les aires protégées, les zones d'extraction des ressources, et les zones communautaires au sein de chaque paysage est une approche efficace qui aborde les facteurs fondamentaux de la déforestation, la dégradation des forêts et la perte de biodiversité. La mise en œuvre de plans de gestion saine basée sur l'approche participative augmentera l'application des pratiques de gestion durable des ressources naturelles à travers le paysage, conduisant à l'amélioration et l'entretien de la santé de l'écosystème du paysage. L'Atlas de changement du couvert forestier en RDC récemment publié fournit des preuves convaincantes que la perte des forêts primaires dans les paysages forestiers sans interventions de CARPE est substantiellement plus grande que celle dans les paysages de CARPE. Les données des enquêtes sur la biodiversité suggèrent également une abondance significativement plus élevée d'espèces clés de la biodiversité dans les zones d'interventions du programme CARPE que dans d'autres domaines ; quand même les liens de causalité ne sont pas fermement établis.

La capacité locale de planifier l'usage de terres et d'élaborer les plans de gestion aux niveaux de paysage et de macro-zone a été développée et renforcée au cours de la Phase II du programme CARPE. Un plan d'utilisation des terres a été développé pour chacun des 12 paysages et des plans de gestion intégrée pour de nombreux macro-zones ont été établis ou sont dans un état bien avancés. Les activités pour IR1 seront fondées sur les investissements et les leçons tirées de la Phase II, avec un accent particulier sur la mise en œuvre de plans de gestion. En outre, les activités pilotes liés à la REDD+ seront conçues et mises en œuvre.

#### **Activités illustratives:**

- Réviser et affiner les plans de gestion et d'utilisation des terres pour les 12 paysages de PFBC.
- Mettre en œuvre des plans de gestion pour les macro-zones développées dans la Phase II.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les nouveaux paysage terrestres ou marins et les macro-zones, si les fonds sont disponibles.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'affaires pour les macro-zones.
- Renforcer les capacités des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion.
- Renforcer les capacités des communautés locales pour leur participation efficace aux programmes nationaux REDD + et appuyer des projets ou programmes de financement, par exemple «Fast Start», y compris le programme d'investissement forestier (PIF).
- Concevoir et mettre en œuvre des activités pilotes liés à la REDD +.

- Établir des relations collaborative et synergique avec les autorités nationales REDD + et les programmes bilatéraux et régionaux soutenus par le gouvernement américain.
- Établir des partenariats public-privé avec les entreprises forestières et minières pour développer et mettre en œuvre des plans de gestion pour; atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et à promouvoir l'investissement social.
- Renforcer les capacités des communautés à gérer équitablement les ressources naturelles relevant de leur compétence.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à assurer une représentation adéquate et une participation active des femmes et des populations autochtones à la planification et la mise en œuvre des activités.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour mesurer l'atteinte du résultat intermédiaire 1 (RI-1):

1.1. Superficie des paysages forestiers tropicaux d'importance biologique où des plans de gestion améliorée conformant aux normes minimales sont mis en œuvre.

1.2. Nombre et types de différentes macro-zones dans chacun des paysages où des plans de gestions sont mis en œuvre.

1.3. Nombre d'instruments, technologies et méthodologies concernant REDD+ qui ont été développés, testés et/ou adoptés.

1.4. Nombres d'hommes et de femmes formés en matière de gestion durable des paysages forestiers et de REDD+.

#### **RI-2 - Menaces sur la biodiversité dans les paysages forestiers ciblés mitigées**

Les forêts tropicales d'Afrique centrale abritent plus de 400 espèces de mammifères, près de 1000 espèces d'oiseaux, et plus de 10.000 espèces de plantes, parmi lesquelles environ 3.000 sont endémiques à la région. En plus de la déforestation et la dégradation des forêts qui entraînent une perte de l'habitat, la chasse, le commerce de viande de brousse et l'exploitation forestière à grande échelle sont des menaces majeures pour la biodiversité dans des paysages ciblés. Une étude publiée dans une édition de « Conservation Biology » confirme le lien entre la présence des routes et la chasse au gibier dans le Bassin du Congo. Selon cette étude, les routes et la pression de chasse associée réduisent l'abondance d'un certain nombre d'espèces de mammifères, y compris les céphalophes, les éléphants de forêt, buffles, potamochères, gorilles des plaines, et les carnivores, et même la pression modérée de la chasse peut influencer considérablement sur la structure des communautés de mammifères. Pendant la phase actuelle, les partenaires d'exécution du CARPE ont développé des méthodologies scientifiquement conçues pour mener des enquêtes de la biodiversité dans les paysages. En outre, chaque plan de gestion au niveau de paysage et de macro-zone intègre un système de surveillance des menaces et permet une gestion adaptative pour répondre aux menaces émergentes ou changeantes. Les

résultats des enquêtes et les systèmes de surveillance continue des menaces seront utilisés pour la conception et la mise en œuvre des activités de conservation de la biodiversité au cours de CARPE III.

CARPE III permettra d'atténuer ces menaces à travers: (1) les plans d'utilisation des terres pour la gestion des macro- et micro zones, qui comprennent les activités de conservation de la biodiversité basée sur des analyses des menaces; (2) la promotion de la gestion durable des forêts et de la faune à base communautaire, et (3) le renforcement de la capacité du gouvernement de surveiller les concessions d'exploitation forestière et, le commerce de viande de brousse et de faire respecter les lois forestières et fauniques.

**Activités illustratives:**

- Aider les communautés locales à développer et mettre en œuvre les plans d'utilisation des terres et de gestion des ressources, y compris les activités de conservation de la biodiversité, en particulier la gestion des forêts communautaires.
- Promouvoir une approche transfrontalière à la planification et de gestion des paysages et des zones protégées.
- Fournir une assistance technique et la formation pour renforcer la gestion durable des aires protégées.
- Fournir une assistance technique et la formation au personnel des entreprises forestières et minières pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion qui permettent d'atténuer les menaces à la biodiversité à travers des partenariats public-privé.
- Développer et renforcer les capacités au sein des forces de l'ordre et la magistrature afin de parvenir à des poursuites judiciaires réussies, où les lois existantes ont été violés.
- Mener des études sur la chaîne de marchés de viande de brousse pour identifier les menaces à la biodiversité et d'entreprendre des actions pour atténuer les menaces identifiées.
- Améliorer la participation des femmes et des populations autochtones dans la gestion de la faune et de renforcer leurs droits aux ressources naturelles et des terres.
- Développer les moyens de subsistance alternatifs pour les communautés rurales, avec une attention particulière à l'impact économique potentiel sur les femmes affectées par le contrôle du marché de viande de brousse.
- Renforcer la capacité de mener des enquêtes sur la faune pour surveiller l'état des populations d'espèces indicatrices de la biodiversité.
- Coordonner avec les autres bailleurs de fonds, les organisations de la société civile et les entreprises d'extraction des ressources pour introduire la planification de l'impact

environnemental des infrastructures comme les routes afin d'atténuer l'impact négatif sur la biodiversité.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour contrôler la réalisation du résultat intermédiaire 2 (RI-2):

- 2.1. Nombre de plans de gestion des macros et micros zones qui intègre des activités de conservation de la biodiversité basées sur les analyses des menaces à la biodiversité.
- 2.2. Nombre des incidents de chasse et exploitation de bois illégaux dans les paysages ciblés.
- 2.3. Nombres d'hommes et de femmes formés en matière de conservation de la biodiversité.
- 2.4. Nombre des responsables judiciaires (hommes et femmes) formés en matière de lois et règlements portant sur la faune.

Les plans de gestion de paysages et de macro-zones comprendront un système de surveillance continue des menaces et puis permettront la révision des plans de travail en vertu de la politique de gestion adaptative de l'USAID.

### RI-3 - Cadre politique et réglementaire qui soutient la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité

L'Expérience en gestion des ressources naturelles en Afrique ainsi que dans d'autres parties du monde démontre que le succès de programmes de gestion durable des ressources naturelles dépend dans une large mesure sur la création et la mise en œuvre effective des cadres politiques et réglementaires. USAID/CAR à travers l'UICN travaille avec les gouvernements et la société civile dans la région pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et à établir un environnement réglementaire favorable à la gestion durable des ressources naturelles.

Des efforts constants de l'USAID/CAR à renforcer la société civile dans les domaines de l'utilisation des ressources, l'amélioration de la gouvernance et les thèmes de plaidoyer pour améliorer l'environnement politique et réglementaire ont créé un espace de sécurité pour les débats nationaux et régionaux sur les ressources forestières en particulier et de plus en plus sur le développement rationnel des ressources minérales et pétrolières. Quoiqu'encore naissant, il s'agit d'un mouvement grandissant qui a déjà fortement impactée les politiques et actions gouvernementales dans les pays où, jusqu'ici, la société civile avait été complètement supprimée (comme en Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo). La société civile au Cameroun et en RDC est plus active que celle des autres états régionaux, mais, néanmoins, elle a eu peu de capacité jusqu'à récemment, à jouer un rôle dans les débats nationaux. Malgré des progrès encourageants, plus d'efforts sont nécessaires pour répondre aux questions politiques et juridiques importantes qui affectent la mise en œuvre des projets de gestion durable des ressources naturelles et les activités à grande échelle de REDD+, en particulier ceux concernés par le Code forestier, le Code Foncier et le cadre juridique pour la participation active des

communautés locales dans la conservation des ressources naturelles et dans les activités de REDD+ comme «le partage des avantages.»

USAID/CAR va accroître ses efforts pour renforcer la capacité de la société civile de participer dans la prise de décisions et de plaider pour l'amélioration des politiques et des réglementations au niveau national et local et pour le partage transparent et équitable des bénéfices découlant de la gestion des ressources naturelles parmi les parties prenantes concernées, y compris les peuples autochtones.

**Activités illustratives:**

- Identifier et prioriser les questions régionales et nationales concernant les politiques et règlements essentiels à la réalisation de l'objectif de développement et élaborer un plan d'actions pour aborder ces questions.
- Travailler avec le gouvernement et la société civile à établir des cadres juridiques favorables pour la gestion des ressources naturelles (propriété des ressources, par exemple, la tenure et l'accès.)
- Travailler avec le comité national REDD+, les ONG et le gouvernement à élaborer des politiques appropriées et règlements concernant la participation des communautés locales dans le programme REDD +, y compris le partage des bénéfices.
- Renforcer les capacités des communautés locales de participer dans la prise de décision pour la conservation des ressources naturelles et la mise en œuvre des activités REDD+, et de suivre l'application des lois et des règlements pour assurer la bonne gouvernance.
- Soutenir le développement et la mise en œuvre des stratégies de développement à faibles émissions.
- Travailler avec la société civile concernée à plaider pour les droits des femmes et des populations autochtones dans la gestion des ressources naturelles.
- Soutenir le Plan de Convergence de la COMIFAC dans le domaine de l'environnement politique régionale et réglementaire concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la conservation des forêts et de la biodiversité.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour mesurer l'atteinte du résultat intermédiaire 3 (RI-3):

3.1. Nombre de politiques, de lois ou de règlements promouvant la gestion des ressources naturelles et la conservation qui sont adoptés et appliqués.

3.2. Nombre de lois, politiques, accords et règlements traitant de REDD+ qui sont proposés, adoptés, ou appliqués.

**RI-4 - Capacité accrue et renforcée au niveau régional, national et local pour surveiller les changements du couvert forestier, les émissions de GES et la biodiversité**

Les informations actualisées et fiables sur les résultats et les impacts des activités sur l'environnement sont essentielles pour la planification, la gestion adaptative et la prise de décision. Une forte capacité aux niveaux régional, national et local pour surveiller les changements du couvert forestier, les espèces indicatrices de la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre provenant des forêts du Bassin du Congo permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience des efforts pour atteindre l'objectif de développement. Les résultats de la surveillance et l'évaluation informeront les exécutants ainsi que d'autres parties prenantes si leurs activités sont sur la bonne voie ou si des changements sont nécessaires. CARPE a développé des outils et méthodologies fiables basées sur les technologies modernes et les connaissances scientifiques pour surveiller les changements du couvert forestier, les concessions forestières et des espèces indicatrices de la biodiversité. CARPE a également travaillé sur une méthodologie pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation dans les paysages. En vertu de cette RDCS, l'USAID fournira une assistance technique et la formation pour institutionnaliser cette connaissance et augmenter les compétences locales. L'USAID aidera également les pays d'accueil à développer et mettre en œuvre des systèmes de monitoring, notification et vérification pour les émissions de gaz à effet de serre à provenance forestière.

L'USAID cherchera des occasions de créer des relations synergiques entre CARPE et les programmes des ambassades américaines dans la région, comme le programme des visiteurs internationaux et le programme Humphrey Fellowship pour développer les capacités humaines et institutionnelles au niveau national et local.

**Activités illustratives:**

- Mener une évaluation des besoins de formation pour le personnel du gouvernement et des ONG et élaborer des plans de formation régionaux, nationaux et locaux.
- Former les agences gouvernementales concernées et les ONG aux niveaux régional, national et local dans l'application des méthodologies et outils de surveillance.
- Transformer l'OSFAC en une institution indépendante et autonome.
- Aider la COMIFAC dans la préparation et la publication du rapport d'«État des forêts» et autres rapports.
- Former les institutions nationales et locales dans la réalisation des enquêtes à grande échelle sur l'abondance et la distribution de la population des espèces indicatrices de la biodiversité.
- Former les institutions gouvernementales dans l'élaboration et l'application des systèmes de monitoring, notification et vérification pour les émissions de gaz à effet de serre à provenance forestière.

- Collaborer avec les ambassades américaines dans la région dans la sélection des candidats pour le programme des visiteurs internationaux et le programme Humphrey Fellowship.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour mesurer l'atteinte des IR4:

- 4.1. Nombre et fréquence des évaluations du changement de la couverture forestière aux niveaux national et sous-national qui sont complétées et mises à jour par des institutions locales.
- 4.2. Nombre de pays qui ont établi un système de monitoring, notification et vérification pour les émissions de GES relatives aux forêts.
- 4.3. Nombre de pays qui ont établi un système de surveillance des zones de ressources extractives.
- 4.4. Nombre d'institutions nationales et locales qui participent dans les enquêtes à grande échelle sur l'abondance et la distribution de la population des espèces clefs de la biodiversité, et la fréquence de leur participation.

### **III. Suivi et Evaluation**

#### **Système de suivi et d'évaluation existant**

Le suivi des résultats et la performance du programme est un défi important pour CARPE compte tenu des domaines vastes et reculés où les activités du programme ont lieu, le grand nombre de pays pris en charge, la petite équipe de gestion et le nombre relativement élevé des activités à mener. Ces conditions ont obligé CARPE de créer un système de suivi qui génère des données qui peuvent être regroupées et résumées dans l'ensemble du programme avec des cibles et repères spécifiques de performance annuels et à long terme qui sont objectivement vérifiables. Ce système a produit une base riche des informations et des rapports, qui sont archivés selon les zones géographiques définies (surtout les trois types de macro-zones de paysage), et sur des sujets thématiques, toutes référencées et consultables sur les sections du site web CARPE intitulées "CARPE Mapper" et "CARPE Data Explorer" ainsi que 'CARPE Information Management Tool ». Ce système s'est avéré très efficace dans le suivi des progrès du développement d'environ 160 plans d'utilisation des terres, mais moins satisfaisant dans le suivi des réformes significatives de politiques, des efforts de renforcement des capacités et des changements de gouvernance.

Une caractéristique inhabituelle du plan de suivi de performance (PSP) existant qui sera poursuivi dans la nouvelle phase dans une forme légèrement modifiée, est que l'un des résultats intermédiaire (IR-4) en soit suit certains changements biophysiques de la forêt et sa biodiversité comme les résultats des efforts de renforcement des capacités. Par conséquent, le renforcement des capacités dans l'RI-4 est non seulement un résultat final important en soi, mais ce RI est également conçu pour aider à mesurer des résultats au niveau de l'objectif de développement en même temps. Environ 25% des ressources totales de l'USAID/CAR sont anticipés d'être

consacrés à la création de capacités dans le suivi des ressources, mais les produits et les résultats de ces ressources seront également utilisés directement pour les réalisations du programme.

Le modèle de suivi et d'évaluation existant pour mesurer la superficie des forêts tropicales en gestion améliorée, suit principalement les progrès réalisés et les efforts de collecte de données dans un processus préétabli pour la conception de plans de gestion. L'USAID/CAR profitera de ce modèle pour suivre les progrès dans la mise en œuvre de plans et les changements physiques qui résultent de la mise en œuvre de plans de gestion sur le couvert forestier et des indicateurs de la biodiversité. Par conséquent, le système interne va évoluer de la production et l'assemblage des données et informations sociales et biologiques, la conception de plans de gestion et le renforcement des capacités de planification aux niveaux régional, national et local vers un travail plus intense d'aider les entités responsables de la mise en œuvre et la modification de ces plans par les paradigme de gestion adaptative qui est à la fois la «meilleure pratique» et la politique de l'USAID.

Un autre domaine pour lequel l'USAID/CAR a systématiquement développé des systèmes de suivi est, l'industrie forestière commerciale dans les six pays forestiers. Les Atlas forestiers de référence ont été produits en collaboration avec cinq des six pays de la région jusqu'en 2011, et l'Atlas Forestier de la Guinée équatoriale devrait être produit d'ici la fin de 2012. Dans leurs versions initiales, les atlas fournissent des informations de base sur chaque concession, déterminent si elle s'opère dans ses limites légitimes et donnent des informations supplémentaires sur les entreprises et leurs pratiques d'exploitation forestière. Cette information de base est alors actualisée annuellement pour ajouter des données liées à la mise en œuvre des plans de gestion des concessions, et potentiellement des informations telles que des espèces d'arbres coupés, le volume et les impôts payés. Un domaine supplémentaire que USAID/CAR examinera est la faisabilité d'ajouter un élément de suivi des stocks de carbone dans les concessions forestières. Certains essais ont déjà été menés et diverses analyses des stocks de carbone de la biomasse sont en cours dans plusieurs pays. Les essais d'ajouter la cartographie et le suivi des concessions minières aux Atlas forestiers sont conduits au Gabon et en RDC, et cette fonctionnalité sera ajoutée si les ressources et les intérêts du gouvernement permettront de le faire dans les Atlas Forestiers futurs.

Des centaines de documents, organisé autour du PSP et les processus d'aménagement du territoire sont postés sur le site web du CARPE, en grande partie dans une interface géographique qui permet au public de suivre les progrès de CARPE selon les étapes de planification des paysages forestiers de l'RI-1 via l "Outil de gestion de l'information." Le site web CARPE a prouvé être une méthode populaire pour le partage des informations parmi la communauté internationale de conservation, le gouvernement et les intervenants scientifiques, l'équipe de gestion du programme CARPE et les partenaires d'exécution semblables. L'USAID/CAR surveille l'utilisation trimestrielle du site web par le biais du tableau de bord Google Analytics pour comprendre la popularité relative des diverses caractéristiques et les sections et selon le pays d'origine de visiteurs, de leur région géographique, la langue de

préférence et les pages spécifiques considérés dans les deux langues anglaise et française. Le contenu du site est ensuite ajusté pour améliorer la communication avec ces utilisateurs.

Les bases de référence pour les espèces clés indicatrices de la biodiversité telles que les éléphants de forêt et les différentes espèces de grands singes ont été réalisées dans des parties critiques de l'ensemble des paysages ciblés. Cette surveillance est coûteuse, nécessitant de grandes équipes de biologistes de terrain à travailler pendant des mois dans des endroits extrêmement éloignés pour collecter des données de terrain. Cependant, il n'y a pas de substitut pour le travail d'enquête statistique de terrain et la surveillance des espèces clés stratégiquement incluse dans chacun des 160 plans de gestion en fonction des besoins. L'information de base est ensuite utilisée pour mesurer l'abondance et la répartition dans le temps à travers des enquêtes de terrain ultérieures et les plans de gestion sont ensuite ajustés pour répondre aux menaces changeantes et émergentes. Ce système sera affiné et stratégiquement déployés à travers les paysages et les unités de gestion individuelles sur des horizons de temps prévu, et les enquêtes de chaque site sont séquentiellement menées pour optimiser la collecte des informations non seulement localement, mais aussi régionalement considérant que les ressources humaines et financières sont clairement limitées pour la tâche. Enfin, le «Rapport sur l'état des forêts» publié tous les deux ans est un effort de suivi conjoint des partenaires du PFBC pour aider à coordonner leur travail, accepter et faire rapport sur les indicateurs communs, et organiser nos résultats autour du Plan de Convergence de la COMIFAC. En plus des données sur l'état biophysique de la forêt, le rapport présente également les zones thématiques spéciales d'intérêt et leur application pour les objectifs de conservation tels que REDD +, la gestion des stocks de carbone, les conditions de la viande de brousse, l'exploitation forestière, le bois de chauffage, l'état des aires protégées et de nombreuses autres sujets à travers la consultation préalable des partenaires du PFBC. Les praticiens de la conservation produisent actuellement des articles qui sont revus par un comité scientifique et technique internationale. Cette série de rapports, y compris les trois volumes sous presse, est maintenant sur les bureaux de tous les gestionnaires d'Afrique centrale et les décideurs. Elle est la principale référence citée sur les questions concernant l'état des forêts du Bassin du Congo.

### **Vers un système de gestion de la performance**

Le Plan de Suivi de Performance (PSP): Le système de gestion de la performance de la phase III sera structuré autour de nouveau cadre de résultats. Un PSP détaillé avec toutes les composantes nécessaires sera développé. Un tableau de suivi des PMP en utilisant le modèle présenté à la fin de la section Suivi et Evaluation (S&E) sera utilisé pour le processus de S&E.

Bases de référence et des cibles: Comme mentionné ci-dessus, les bases de référence pour les paysages ciblées ont été réalisées pour les indicateurs 1 et 3 de l'objectif de développement ainsi que pour RI-1, RI-2 et RI-4 lors de la phase II du CARPE. Ces données de base sont disponibles dans les rapports annuels de CARPE II et le site web. Les émissions de GES seront estimées et calculées par la méthodologie Atlas du changement de la couverture forestière pour établir la base de référence pour l'indicateur 2 de l'objectif de développement. Des travaux

supplémentaires seront effectués dans la première année pour établir la base pour RI-3. La détermination des cibles pour les indicateurs aux niveaux de l'objectif de développement et des résultats intermédiaires sera basée sur la portée et le niveau de financement approuvés pour les RDSCS et sur les réalisations du CARPE II. Les bases de référence de deux indicateurs sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Indicateur	Base de référence
RI-1.2: Nombre et type de différentes zones d'utilisation au sein de paysages individuels dans lesquels des plans de gestion sont mis en œuvre	Zone protégée: 34; GCRN: 66; ERZ: 43 pour les 12 paysages`
RI-4.3: Proportion et la superficie totale des zones d'extraction des ressources individuelles où des plans d'aménagement approuvés sont mis en œuvre.	5 millions d'hectares de concessions forestières certifiées

### **Méthodes et approches pour la collecte des données et de suivi de la performance**

Les méthodes et outils de collecte de données et le suivi des performances sont brièvement mentionnés dans la section ci-dessus, "Système de Suivi et Evaluation existant." Des discussions plus approfondies sur ces questions sont présentées dans cette section. Les cinq boîtes illustrent les questions d'occasion ou d'évaluation et les indicateurs pour l'objectif de développement et les résultats intermédiaires. La phase III tel que décrit dans cette RDSCS continuera à mettre un accent fort sur la gestion de la performance. Bien que l'accent de ce cadre de résultats et l'objectif de développement demeure l'atteinte des résultats biophysiques, il est aussi important que l'USAID/CAR renforce les capacités des institutions africaines pour le suivi et la maintenance de ces résultats, y compris la capacité de développer, utiliser et adapter les outils et les méthodologies pour atteindre ces résultats, afin qu'ils puissent se poursuivre après la fin de la phase III du CARPE. Le cadre de résultats précise des indicateurs qui mesurent la réalisation de l'objectif de développement et soulignent le renforcement des capacités locales comme un moyen vers l'institutionnalisation du programme. Les résultats dans l'RI-4 "Capacité de surveiller les ressources forestières, les émissions de GES et la biodiversité renforcée" effectivement produisent une quantité importante de données requises pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des indicateurs pour l'objectif de développement. Comme cité ci-dessus, l'USAID/CAR a déjà beaucoup investi dans les systèmes de S & E afin d'évaluer et de gérer le programme. Le système extensif d'informations de base et de mesure permettra la performance du programme à être évaluée en termes de changements physiques, mais encore, les hypothèses de développement peuvent aussi être examinées à travers la réalisation à la fois aux niveaux des résultats intermédiaires et de l'objectif de développement. L'Indicateur 1 de l'objectif de développement "Changement de couvert forestier contre « scénarios de référence aux niveaux national et sous national "sera suivi par les activités associées avec l'IR-4, en particulier les atlas forestiers nationaux en cours de production par le biais d'une méthode de

téledétection. Les atlas de changements de la couverture forestière permettent d'avoir les changements de la couverture forestière de 1990-2000-2010 (selon trois classes de types de forêts: primaire, secondaire et boisées dégradées de savane) à être mesurés comme une base de référence qui sera mise à jour annuellement si ceci est possible. L'atlas de la couverture forestière permet de mesurer les changements de couverture forestière contre tout «scénario de référence» qui peut être adopté pour toute zone géographique nationale et sous-nationale spécifiée. Les émissions de GES peuvent aussi être estimées et calculées par la méthodologie Atlas de changement de la couverture forestière. Il est prévu que les atlas forestiers seront complétés pour au moins trois pays d'ici la fin de l'année 2012 avec d'autres achevés au cours du temps. Pour ces pays nuageux comme la Guinée équatoriale et le Gabon, d'autres technologies de télédétection par radar devront être accessibles comme mentionné ailleurs dans le RDCS. La distribution de la biodiversité et l'abondance des espèces clés seront évalués selon les méthodes standards de l'enquête de CARPE déjà examinés et publiés dans des revues scientifiques. La phase III sera d'organiser la surveillance de la biodiversité systématiquement à travers les 12 paysages de PFBC qui viendront compléter les programmes de surveillance au niveau de macro-zones.

**Les indicateurs des objectifs au niveau stratégique et des questions d'évaluation**

**Objectif de développement: L'intégrité écologique de l'écosystème des forêts humides du Bassin du Congo maintenue**

**Les questions d'évaluation:**

1. Est-ce que la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles stabilise la déforestation et la dégradation des forêts et atténue les menaces à la biodiversité dans les paysages ciblés? Si oui, est-ce-que les émissions de GES provenant des forêts se stabilisent en conformité avec les «scénarios de référence» et les espèces clés de la biodiversité sont conservées dans ces paysages?
2. Le CARPE a-t-il réussi à atteindre les résultats escomptés par le renforcement durable des capacités de gestion du paysage, l'établissement d'un cadre politique et réglementaire, et la mise en place des systèmes de surveillance des forêts, les émissions de GES et de la biodiversité?
3. Si les émissions GES provenant des forêts ont été stabilisées en conformité avec les «scénarios de référence», et si les espèces «clés» de la biodiversité ont été conservées dans ces paysages, et si CARPE réussit à atteindre les résultats escomptés par le renforcement durable des capacités de gestion du paysage, l'établissement d'un cadre politique et réglementaire, la mise sur pied des systèmes de surveillance des forêts, des émissions de GES et de la biodiversité, alors l'intégrité écologique de l'écosystème des forêts humides du Bassin du Congo est-elle maintenue?
4. Une capacité accrue au niveau régional, national et local en association avec un environnement politique favorable renforcé ont-ils conduit à la réduction des émissions de GES à grande échelle, la conservation de la biodiversité et la capacité des pays de la région de transiter de la dégradation environnementale et la pauvreté à la résilience climatique et de faibles émissions de GES?
5. Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint son objectif de développement tel que mesuré par les indicateurs de performance au niveau de l'objectif de développement?
6. Y a-t-il des différences significatives parmi les paysages aménagés dans l'atteinte des résultats? Pourquoi?
7. Quelles sont les leçons tirées de ce programme?

**Indicateurs de suivi des changements du contexte régional et national :**

1. Indice de Perception de la Corruption de « Transparency International »
2. La stabilité régionale et nationale et la sécurité (ambassades américaines /Département d'Etat)
3. L'investissement international dans l'exploitation forestière et minière (atlas des forêts, la Banque mondiale, les ministères du gouvernement)

**Indicateurs de performance:**

1. Changement du couvert forestier vs les «scénarios de référence» définis aux niveaux national et sous national
2. Les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO2 réduits ou évités aux niveaux national et sous national
3. L'état de la distribution des populations et l'abondance des "espèces indicatrices de la biodiversité» dans les zones cibles

La méthodologie de surveillance du changement de la couverture des forêts en utilisant l'imagerie satellitaire et les algorithmes pour le traitement des volumineuses données de télédétection satellitaire pour créer des cartes satellites de mosaïque ont été publiés dans des revues scientifiques, y compris "Remote Sensing and the Environment » (la Télédétection et l'Environnement). Les méthodes de planification du paysage ont été signalées dans d'autres revues telles que «Science». La COMIFAC est entrain de valider les guides de planification (La planification à l'échelle du paysage, des zones d'extraction des ressources, des zones protégées et des zones de ressources naturelles à base communautaire) pour le déploiement et l'application dans les dix pays membres de la COMIFAC. Plusieurs thèses de doctorat ont été produites à travers le programme CARPE aux sujets de la télédétection, la géographie et la biologie. Les méthodes de surveillance que CARPE utilisera, par conséquent, sont bien développées et testées scientifiquement.

**Les indicateurs au niveau du résultat intermédiaire et les questions d'évaluation**

**RI-1: Les paysages forestiers cibles gérées durablement**

Les questions d'évaluation:

1. Est-ce qu'un paysage géré durablement a un taux de la perte de couvert forestier plus bas qu'un paysage non géré?
2. Quelles sont les principales contraintes à la réussite de la mise en œuvre des plans de GRN?

Indicateurs de performance:

1. Superficie des paysages forestiers tropicaux d'importance biologique où des plans de gestion améliorée conformes aux normes minimales sont mis en œuvre.
2. Nombre et types de différentes macro-zones dans chacun des paysages où des plans de gestions sont mis en œuvre.
3. Nombre d'instruments, technologies et méthodologies concernant REDD+ qui ont été développés, testés et/ou adoptés
4. Nombre et types de différentes macro-zones dans chacun des paysages où des plans de gestions sont mis en œuvre.

Maintenant que les outils de surveillance sont testés et disponibles et un flux de données de qualité est assurée, les indicateurs de niveau de l'objectif de développement sera disponible pour évaluer et redéployer périodiquement les ressources de l'USAID allouées aux zones géographiques, résultats intermédiaires, institutions et mécanismes d'exécution qui sont soit plus réussis soit confrontés aux nouvelles menaces qui posent de plus grands obstacles à la réalisation des résultats de l'objectif de développement, ou les deux. Par exemple, une hypothèse de travail pour les résultats intermédiaires 1 et 2 est que par la création de moyens de subsistance alternatifs locaux qui sont moins destructifs à l'environnement, des incitations peuvent être créés et les changements de comportement local peuvent être réalisés et ceux-ci dans l'ensemble mèneront à l'accomplissement des résultats intermédiaires et ensuite de l'objectif de développement. L'analyse initiale des taux de

**Les indicateurs au niveau de résultat intermédiaire et les questions d'évaluation**

**RI-2: Menaces sur la biodiversité dans les paysages forestiers ciblés mitigées**

Les questions d'évaluation:

1. Quelle est l'efficacité, de l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les plans de gestion des terres en atténuant les menaces à la biodiversité?
2. Est-ce que l'amélioration de l'application des lois et des poursuites judiciaires a réduit considérablement la perte d'espèces clés?

Indicateurs de performance:

1. Nombre de plans de gestion des macros et micros zones qui intègre des activités de conservation de la biodiversité basées sur les analyses des menaces à la biodiversité.
2. Nombre des incidents de chasse et exploitation de bois illégaux dans les paysages ciblés.
3. Nombres d'hommes et de femmes formés en matière de conservation de la biodiversité.

déforestation dans certaines macro-zones appuie cette hypothèse ; avec de nouvelles données, cette hypothèse doit être périodiquement et rigoureusement testée. Le coût de ces mesures

incitatives liées à l'impact sur le couvert forestier peut être utilisé pour estimer le coût de la déforestation évitée, exprimé en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, par exemple. Ces résultats serviront non seulement à la mise en œuvre du CARPE, mais aussi tous les programmes d'exécution de REDD+ en Afrique centrale.

Un autre exemple est l'hypothèse selon laquelle la meilleure application des lois et des poursuites pénales atténueront les menaces à la biodiversité doit être testée avec des données concernant la population des espèces clés. L'examen permanent des données sera nécessaire pour réaffirmer les hypothèses de causalité de développement qui sont impliquées dans le cadre des résultats.

La mesure significative d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles (RI-3: Des environnements politiques et réglementaires à l'appui de gestion durable des forêts et la biodiversité créés) a été plus problématique que les mesures objectives des progrès de la planification d'utilisation des terres, les changements du couvert

forestier, la légalité des concessions forestières, et même les grossières estimations des «émissions de GES non émis." Actuellement, USAID/CAR suit les efforts de plaidoyer de la société civile locale, le nombre de nouvelles politiques, règlements et lois créées et des rapports de presse sur les activités d'application des lois et règlements environnementaux. Bien que l'information intéressante soit acquise grâce à ce processus, USAID/CAR propose une série d'indicateurs beaucoup plus ciblée en matière de gouvernance qui seront plus proactive d'identifier les politiques qui sont jugés pertinentes par les parties prenantes dans le besoin de changement, puis de cibler les ressources de l'USAID/CAR à ces réformes de manière plus systématique. Les équipes de pays seront chargés de la surveillance de ces indicateurs. Alors que les indicateurs de capacité et de gouvernance associés avec le cadre des résultats sont de nature binaire (soit une personne est formé ou n'est pas formé, une loi est passée ou elle n'est pas passée), l'USAID/CAR reconnaît le désir et l'utilité d'intégrer les mesures au niveau du processus de notre plan de suivi de la performance. Si le coût le permet, cela pourrait inclure une mesure basé sur un questionnaire pour déterminer le pourcentage de personnes formées qui ont appliqué ce qu'elles ont appris de cette formation spécifique.

**Les indicateurs au niveau de résultat intermédiaire et les questions d'évaluation**

**RI-3: Conditions politiques et réglementaires établies qui favorisent la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité**

Les questions d'évaluation:

1. Comment efficace et efficient est le plaidoyer des ONG pour améliorer l'environnement politique et le cadre réglementaire?
2. Quelles sont les principales contraintes à l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier?
3. Le programme est-il efficace pour soutenir les droits des femmes et des populations autochtones dans la GRN?

Indicateurs de performance:

1. Nombre de politiques, de lois ou de règlements promouvant la GRN et la conservation qui sont adoptés et appliqués.
2. Nombre de lois, politiques, accords et règlements traitant REDD+ qui sont proposés, adoptés, ou appliqués.
3. Nombre des responsables judiciaires (hommes et femmes) formés en matière de lois et règlements portant sur la faune.

RI-2 a été établi dans le cadre des résultats de la RDCS pour diagnostiquer et répondre plus explicitement aux menaces à la biodiversité au niveau du paysage. La méthodologie existante de planification et de la mise en œuvre des plans de gestion comme décrite dans les guides de planification produits par CARPE, énonce les principes de l'approche de surveillance des menaces. L'RI-2 ajoute un support pour l'application des lois et le renforcement du cadre juridique pour traiter les crimes environnementaux. De nouveaux mécanismes d'exécution seront nécessaires pour réaliser pleinement ces résultats.

**Les indicateurs au niveau de résultat intermédiaire et les questions d'évaluation**

**RI-4: Capacité renforcée au niveau régional, national et local pour surveiller les changements du couvert forestier, les émissions de GES et biodiversité.**

Les questions d'évaluation:

1. Quelle est l'efficacité des activités de renforcement des capacités?
2. Quelles sont les leçons apprises dans le renforcement des capacités?

Indicateurs de performance:

1. Nombre et fréquence des évaluations du changement de la couverture forestière aux niveaux national et sous-national complétées et mises à jour par des institutions locales.
2. Nombre de pays qui ont établi un système de monitoring, notification et vérification pour les émissions de GES relatives aux forêts.
3. Nombre de pays qui ont établi un système de surveillance des zones de ressources extractives.
4. Nombre d'institutions nationales et locales qui participent dans les enquêtes à grande échelle sur l'abondance et la distribution de la population des espèces clef de la biodiversité, et la fréquence de leur participation.

Le thème transversal du renforcement des capacités sera développé de façon plus stratégique et mesuré par un ensemble d'outils de suivi. Le développement des capacités dans la phase II a été davantage mené par des exigences au niveau du paysage et de l'évaluation des besoins des partenaires d'exécution à travers l'évaluation délibérée nationale ou régionale des besoins stratégiques. Soutenir les efforts passés de renforcement des capacités a été un vaste programme de formation formelle et informelle, en vertu de laquelle plus de 40.000 personnes ont été formées pendant la période 2003-2011. Les bénéficiaires ont inclus les parlements nationaux, des ministères nationaux de foresterie et d'environnement, les gouvernements locaux, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, et les organisations villageoises - qui ont tous été la cible des efforts de l'USAID/CAR pour le renforcement des capacités et des institutions.

Tous les quatre résultats intermédiaires incluent désormais des indicateurs pour mesurer la capacité institutionnelle. Par conséquent, pendant la période 2012-2020 de la RDCS, des plans de renforcement des capacités seront calibrés pour avoir l'impact sur ces institutions, organisations et individus qui auront un rôle direct dans l'atteinte de résultats intermédiaires. Un plan de renforcement des capacités sera conçu pour chaque pays et le mécanisme d'exécution de chacun des quatre résultats intermédiaires. Alors que le renforcement des capacités devrait rester un vaste effort, étant donné que la capacité humaine demeure à une telle base faible dans la région, un soutien ciblé aux institutions qui seront directement impliqués dans les inventaires de GES et les politiques forestières et les actions identifiées comme des moteurs de la déforestation ont la plus haute priorité pour le financement alloué à la formation. Les produits des institutions tels que: les systèmes de suivi, notification et vérification du changement climatique global, les inventaires forestiers nationaux, la cartographie des concessions forestières et le Rapport de

l'Etat des Forêts serviront aussi d'importants indicateurs de la capacité régionale, Il en est de même pour la production et la mise en œuvre des plans simples de gestion par les communautés locales, par exemple . Les ministères nationaux et provinciaux de l'environnement, les institutions nationales de gestion des parcs, les ministères du tourisme et la foresterie sont les principales agences gouvernementales qui seront ciblées pour le renforcement visé des capacités.

### **Évaluation de l'impact**

L'USAID a récemment publié une nouvelle politique d'évaluation ayant des implications pour CARPE. Même si l'USAID/CAR a cultivé une forte éthique de la gestion de la performance et a établi des systèmes pour mesurer la réalisation des résultats annuels et progressifs dans le temps, les évaluations périodiques d'impact externes sont importantes pour une variété de raisons de gestion importantes et sont désormais exigées aussi par la nouvelle politique d'évaluation de l'USAID. Les impacts biophysiques du programme peuvent être directement observés par le biais d'enquêtes et de la cartographie des changements forestiers. Les informations biophysiques seront régulièrement collectées, analysées et rapportée annuellement tel que décrit ci-dessus. En outre, une évaluation formelle de l'impact sera menée pour documenter la relation entre le programme d'USAID/CAR et son impact sur l'objectif de développement régional en l'an 5 de cette période (exercice 2017). L'évaluation d'impact sera aussi l'occasion de vérifier les hypothèses de développement, les liens de causalité et les liens de coûts du programme pertinents à l'ampleur des réalisations.

Cette évaluation d'impact sera l'occasion pour l'USAID de déterminer si les impacts de CARPE sont rentables et sont orientés dans la direction attendue. Les données de référence recueillies dans la phase II, complétées par des données de la Phase III et les données qui peuvent être disponibles auprès de sources indépendantes serviront de fondation pour cet aspect de l'évaluation d'impact. L'évaluation de l'impact sur la gouvernance et les capacités nécessitera de nouveaux les investissements par l'USAID/CAR dans les systèmes de mesure et de référence. Il est important pour L'USAID/CAR d'établir une base quantitative pour un grand nombre d'institutions liées à la gouvernance forestière et les capacités institutionnelles dans la première année si l'impact prévu sera significatif. Cette mesure est compliquée par le grand nombre d'institutions dans les six pays qui doivent être renforcées pour atteindre l'objectif de développement, y compris les organismes gouvernementaux, la société civile et les organes législatifs. Les indicateurs de proxy et les mesures indirectes qui emploient des méthodologies des sciences sociales seront le principal moyen de mesurer la performance des capacités institutionnelles et leur impact. Ce travail de base sera de la responsabilité des équipes de pays individuels avec le soutien de l'équipe de direction du CARPE.

**USAID / CENTRAL AFRICA REGIONAL  
PERFORMANCE MANAGEMENT PLAN (PMP)  
FOR THE CENTRAL AFRICA REGIONAL PROGRAM FOR THE ENVIRONMENT**

<b>Development Objective: The ecological integrity of the humid forest ecosystem of the Congo Basin maintained</b>						
Indicator	Indicator Definition and Unit of Measure	Data Source	Method of Data Collection or Distribution	Data Acquisition, Analysis and Reporting by Mission Date/Frequency/Responsible	Actual Results vs Target	
					Year	Actual
Indicator #1 National and subnational forest cover change.					2011 (Base)	
					2012	
					2013	
					2014	
					2015	
					2016	
					2017	

<b>Intermediate Result 1: Target forest landscapes sustainably managed</b>						
Indicator	Indicator Definition and Unit of Measure	Data Source	Method of Data Collection or Distribution	Data Acquisition, Analysis and Reporting by Mission Date/Frequency/Responsible	Actual Results vs Target	
					Year	Actual
Indicator #1.1 Surface area of biologically significant tropical forest landscape with improved management plans implemented.					2011 (Base)	
					2012	
					2013	
					2014	
					2015	
					2016	
					2017	

#### **IV. USAID FORWARD (Programme de réforme de l'USAID)**

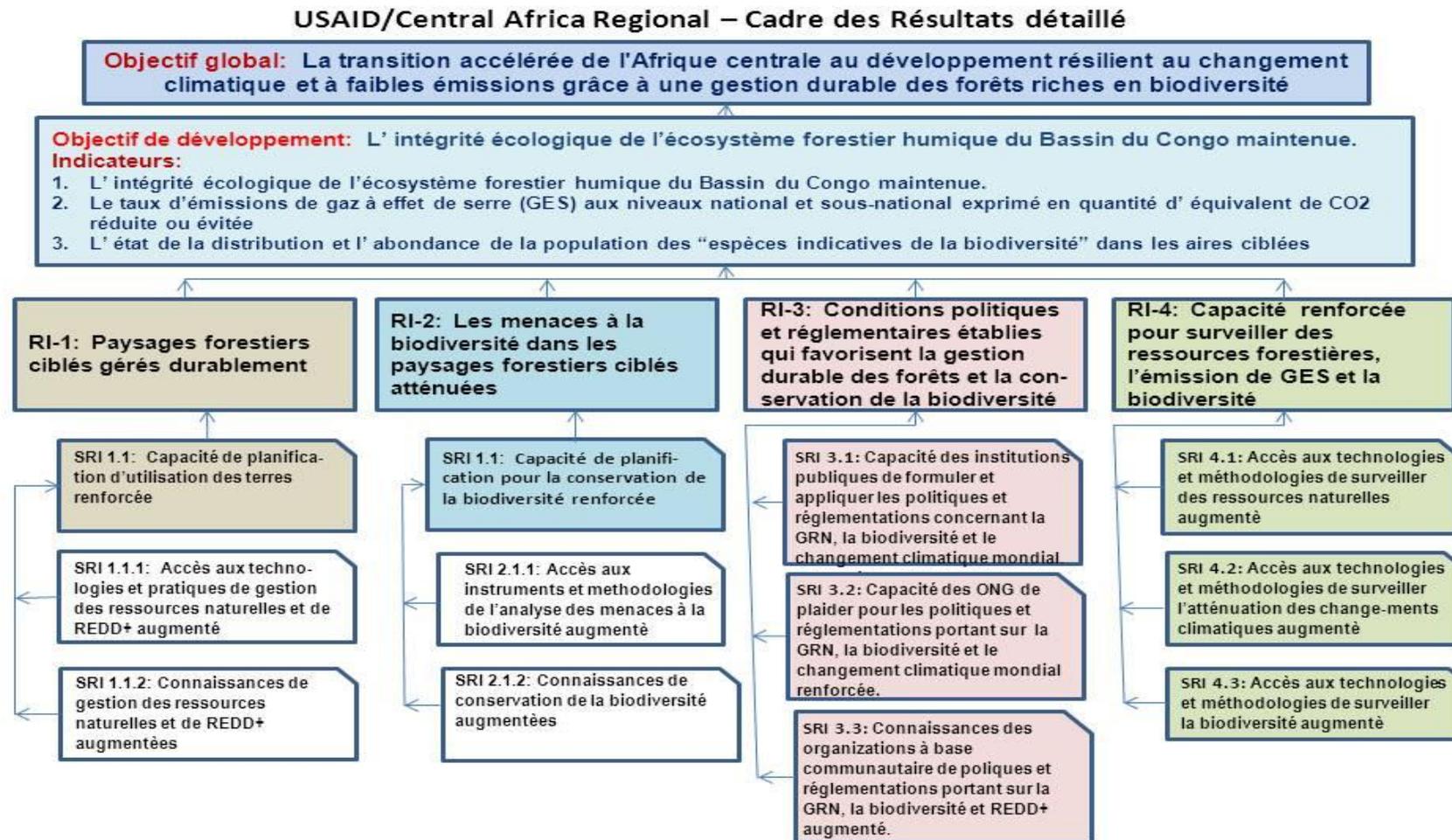
Cette RDCS intégrera plusieurs réformes en cours incluses dans le programme «USAID FORWARD».

- Réforme de l'exécution et de passation des marchés En plus des organisations de conservation américaines et internationales, des organisations internationales publiques, et les partenaires d'exécution des agences fédérales américaines, l'USAID/CAR fera un grand effort pour offrir des subventions directes aux ONG locales ou aux institutions à but non-lucratif. Deux candidats potentiels sont la COMIFAC et l'OSFAC.
- Gestion des talents: l'USAID/CAR a été en mesure d'attirer un groupe d'employés dévoués et compétents provenant de différents horizons culturels et professionnels dont les précieuses contributions à la réussite du programme ont été cités dans le Rapport d'évaluation externe de CARPE II. L'USAID/CAR a également offert et continuera d'offrir des opportunités pour les stagiaires internationaux et l'AAAS boursiers (American Association for the Advancement of Science Fellowships) à l'étranger pour acquérir des connaissances et l'expérience de terrain.
- Renforcer le suivi et l'évaluation: l'USAID/CAR a développé des systèmes rigoureux et transparents pour suivre la performance de ses partenaires et les résultats et les impacts des activités mises en œuvre dans tous les paysages et les activités du programme. Les technologies avancées (télédétection, SIG, etc.) et les méthodes scientifiques ont été développées et utilisés pour mesurer les changements du couvert forestier et la déforestation et pour mener les enquêtes des espèces clés. La nouvelle politique d'évaluation de l'USAID renforcera l'engagement de l'USAID/CAR à employer une grande variété d'outils et les méthodes à base scientifique pour les évaluations au niveau du programme, du projet et de l'activité.
- Science et technologie: En collaboration avec la NASA, l'Université du Maryland et l'Université de l'Etat de South Dakota, l'USAID/CAR a employé des technologies avancées comme la télédétection, le SIG, la cartographie et l'analyse des données satellitaires pour la planification et le suivi des programmes. Une attention particulière sera accordée au développement de technologies et de méthodologies pour l'estimation de la biomasse forestière et le calcul des émissions de gaz à effet de serre. USAID/CAR a également collaboré avec l'Université de Kinshasa dont les chercheurs travaillent avec l'OSFAC en matière de télédétection et de cartographie. L'USAID/CAR étudiera les possibilités de continuer à impliquer les étudiants locaux et leurs professeurs dans les relations collaboratives avec les universités américaines et leurs facultés sous les stratégies de renforcement des capacités scientifiques. La formation universitaire de haut niveau en collaboration avec des partenaires académiques américains est déjà en cours à une échelle limitée, et il y a des possibilités d'élargir les liens formels. D'autres agences américaines travaillent déjà dans la région telle que le programme de la

Smithsonian Institution au Gabon. Autres établissements universitaires américains tels que le Centre de Recherche Tropicale de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA Center Tropical Research) peut également être une ressource pour la collaboration dans la formation pratique des chercheurs d'Afrique centrale.

- L'innovation: Le rapport d'évaluation externe a cité l'approche du paysage de CARPE comme une innovation dans la gestion des ressources naturelles. Parmi les autres innovations du CARPE sont l'approche d'aménagement du territoire, le développement du système de suivi et évaluation transparent et rigoureux, et les trois fonctionnalités à savoir, l'Outil gestion de l'information, l'explorateur des données et la cartographie sur le site web de CARPE.

Annexe 1 : CARPE III -- Cadre de Résultats détaillé



Annexe 2 : Les Paysages du PFCB/CARPE

